



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

DU 22 JANVIER 2009

PROCES-VERBAL

Etaient absents ou représentés :

- M. Patrick ALLEMAND
- Pr Daniel BENCHIMOL (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Honoré COLOMAS (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Christian ESTROSI
- M. Henri REVEL
- M. René VESTRI (pouvoir à M. CIOTTI)

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier, le conseil général s'est réuni en salle 25 du conseil général pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la présidence de M. Eric CIOTTI qui, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, propose de désigner M. VIAUD, en qualité de secrétaire de séance.

M. Jérôme VIAUD procède à l'appel des membres du Conseil général.

M. Le Président.- Je vous remercie, mon cher collègue. Le quorum étant atteint, et avant de passer la parole à Mme GIUDICELLI, vice-présidente, pour présenter le rapport sur nos orientations budgétaires, je voudrais adresser en votre nom à tous mes plus sincères félicitations à Michel ROSSI pour sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre de la promotion du 1^{er} janvier.

1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2009

Mme GIUDICELLI.- Merci M. le Président.

M. le Président, nous avons déjà, le 13 novembre dernier, présenté un débat d'orientations budgétaires. Mais la loi prévoit que ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le budget et, comme nous avons reporté le budget 2009, nous vous présentons de nouveau ce débat.

Cet exercice 2009 est plutôt caractérisé par de grandes incertitudes qui d'ailleurs ne pèsent pas seulement sur notre collectivité mais sur l'ensemble des collectivités du département. Nous avons déjà une diminution des droits de mutation du fait du ralentissement observé sur le marché immobilier, et puis il y aura une augmentation des dépenses au titre du RMI et en particulier du

RSA. On peut de toute façon dire que déjà, le nombre d'allocataires du RMI se maintient en décembre 2008 au même niveau qu'en septembre, après avoir eu une augmentation en octobre et en novembre.

S'agissant des droits de mutation, les données les plus récentes dont nous disposons et qui nous sont fournies par la Chambre des notaires quant au volume et à la valeur des transactions, datent de septembre, c'est-à-dire avant l'effet démultiplicateur de cette fin d'année. Un graphique montre qu'en termes de volume de transactions nous en sommes à moins 16,72 % et, en montant, à moins 13,59 %. Le nombre de transactions bien sûr est en nette baisse et nous avons diminué notre prévision de recettes de 6 M€ lors de la DM2 2008.

Ce dernier trimestre est témoin d'une exceptionnelle dégradation des marchés financiers et, bien qu'aucune donnée ne soit disponible sur le dernier trimestre, il est certain que cette crise a eu un impact direct sur le volume des transactions immobilières. On peut chiffrer cette diminution des encaissements qui se traduira au compte administratif par 28 M€ en moins sur les prévisions ; c'est quand même très important.

Compte tenu de ce climat d'incertitude, M. le président souhaite proposer au projet de budget primitif un niveau de recettes de droits de mutation inférieur à notre encaissement total pour 2008, et cette réduction de recettes nécessitera un effort supplémentaire de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, avec pour objectif absolu de maintenir notre capacité d'investissement pour nous intégrer dans le plan et participer à l'effort de relance souhaité par notre gouvernement.

Nous fixerons bien sûr l'évolution des taux de la fiscalité en fonction de ces deux paramètres.

Concernant l'investissement, le président souhaite que nous puissions poursuivre la réalisation des grands programmes : les travaux de confortement du fleuve Var, le démarrage des travaux du campus STIC et la mutualisation des services chargés de l'organisation des transports du département et de Nice Côte d'Azur.

Nous comptons sur le plan de relance du gouvernement de manière à agir comme un levier sur l'économie du département.

La collectivité doit vous présenter le tableau des engagements financiers pluriannuels ; ce document est annexé au présent rapport et détaille l'Etat de nos autorisations de programme et de nos autorisations d'engagement.

Je crois que c'est l'essentiel, M. le Président.

M. Le Président.- Merci Mme la Vice-présidente.

MM. VICTOR, CUTURELLO et MOTTARD souhaitent intervenir. M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Merci M. le Président.

Peut-être une petite observation avant de commencer. Nous ne nous sommes pas déterminés sur le procès-verbal de la précédente séance.

M. Le Président.- Je l'avais prévu plus tard. Nous le verrons après.

M. VICTOR.- Pas de problème.

M. le Président, chers collègues, mesdames et messieurs,

Nous voici donc arrivés au débat d'orientations budgétaires tout juste ébauché en novembre dernier, avec pour principale « révélation » une baisse notable mais déjà annoncée des droits de mutation et votre volonté affichée de garder un niveau d'investissement qui puisse contribuer à atténuer l'impact de la crise sur l'économie locale.

C'est sûrement la difficulté à rendre compatibles ces paramètres, dans un contexte de détresse financière de toutes les collectivités provoqué par le désengagement croissant de l'Etat et des transferts de charges très incomplètement financés, qui voit notre collectivité, comme bien d'autres, accumuler le retard en matière de débat budgétaire. Ce qui fait qu'à deux mois d'intervalle, je pourrais reprendre dans sa quasi-totalité l'intervention que je présentais devant notre assemblée au nom du groupe communiste lors de ce premier débat d'orientations budgétaires.

Quasi-totalité car, deux mois après, aucun signe, à quelque niveau qu'il se situe, n'est venu apporter une note positive permettant de montrer que la crise que nous subissons, et dont les citoyens, les contribuables et les familles modestes ne sont en rien responsables, est combattue au niveau adéquat sur ses causes, ses responsables et ses conséquences.

Le système bancaire et financier, dont nous apprenons ce matin même que les résultats 2008 n'auront jamais été aussi bons, régala en urgence par l'Etat de centaines de millions d'argent public et principal bénéficiaire d'un plan de relance très médiatisé - et on nous en annonce un second - sans aucune contrepartie, continue à afficher son arrogance en négociant même sur les facilités de crédit aux collectivités, ce qui est un comble. Il poursuit son affairisme d'économie virtuelle, faire de l'argent avec de l'argent pour satisfaire les actionnaires, alimente la spéculation, pénalise les entreprises rendant l'accès au crédit de plus en plus difficile. En même temps, le livret A est ramené de 4 % à 2,5 %. Nous assistons à un nouveau hold-up du siècle qui vient une fois encore frapper l'épargne populaire au profit de la finance.

J'ai noté lors de votre discours d'investiture, M. le Président, la référence au général De Gaulle. Je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne pourront pas connaître car il est bien loin ce temps où le président de la France osait déclarer haut et fort que « la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille ».

M. LUCA.- C'est pour cela que vous étiez contre ?

M. VICTOR.- Aujourd'hui, le MEDEF ordonne et le gouvernement exécute !

Dans ce contexte, comme vous l'évoquez vous-même, « l'exercice 2009 » sera « caractérisé par de fortes inquiétudes qui pèsent sur l'ensemble des collectivités locales et singulièrement les départements ».

Et le nôtre n'y échappera pas, d'autant moins en raison du poids démesuré dans les finances départementales des recettes basées sur les retombées de la spéculation immobilière (plus de 25 %). Combien de fois n'avons-nous pas alerté sur l'aspect aléatoire de cette manne, nous permettant de suppléer, en grands seigneurs, aux désengagements de l'Etat dans les secteurs de la santé, du sécuritaire, des routes nationales, de la culture ou des politiques de solidarité qui relèvent, elles, de nos obligations premières ?

Et ce ne sont pas les couplets médiatiques quotidiens, abondamment diffusés, qui vont masquer cette dure réalité.

Quand, au nom d'un pseudo plan de relance, il est annoncé 80 à 120 M€ (notez l'écart) pour la Côte d'Azur, la rigueur de l'information aurait mérité de préciser qu'il ne s'agit pour l'Etat que de confirmer ses engagements antérieurs, décidés depuis des années mais jusque-là bloqués, et d'accélérer le versement de ses contributions.

Faut-il que le doute soit grand sur la capacité de l'Etat à honorer ses engagements vis-à-vis des collectivités locales pour entamer pareil battage, lui qui se montre bien plus leste à renflouer la trésorerie des banques ? Aussi, rien d'exceptionnel ni de nouveau. L'avenir nous dira si l'Etat respectera ses engagements, à l'euro près, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent. L'expérience sur les charges transférées nous permet d'en douter et explique les alertes de collectivités de toutes sortes et de différents bords politiques.

Dès lors, dans cette situation de grandes difficultés, comment résoudre cette quadrature du cercle : des besoins accrus en financement, du fait des impacts sociaux lourds de cette crise, avec des recettes en forte diminution ?

Il nous faut donc définir un budget 2009 qui porte en priorité sur nos compétences premières, notamment dans les politiques de solidarité, et qui préserve l'investissement socialement et économiquement le plus pertinent. Lorsque l'on sait que 75 % de l'activité des entreprises résulte de la commande publique, ce n'est vraiment pas le domaine où nous devons régresser, mais à condition de mettre en cohérence ces deux ambitions. Ces fonds seront assurément plus utiles à toutes les PME locales, qui constituent les premiers employeurs du département, que les sommes considérables englouties depuis des années dans les multiples aréopages aux retombées et contours plus que nébuleux concoctés par la CCI.

En matière d'investissement, une seule exception en plus de nos compétences premières, le logement social doit constituer un levier majeur de notre action, car ce n'est pas l'annonce du lancement immédiat de la construction de 202 logements qui comblera le déficit de 25 000 logements sociaux que nous avons dans ce département, alors que le nombre de demandes au 1^{er} janvier 2008 dépasse les 30 000.

C'est pourquoi nous défendons l'idée qu'il faut maintenir notre niveau d'investissement. En bien des domaines d'équipement, nous sommes très loin d'avoir répondu à la satisfaction des besoins de proximité. Et, comme je l'évoquais en novembre dernier, une première proposition concrète, n'est-ce pas le moment d'encourager de façon très volontariste et urgente un vaste programme de constructions :

- construction de logements sociaux ;
- construction de structures publiques pour personnes âgées et pour la petite enfance ;
- construction d'établissements publics pour personnes handicapées.

Et ce, en acceptant enfin de mettre en œuvre une de nos propositions qui date maintenant de deux ans et qui avait été validée par votre prédécesseur : proposer des incitations financières pour les communes qui s'engageraient dans de tels projets. Voilà déjà une première mesure d'envergure qui pourrait atténuer en partie les effets de la crise dans notre département.

Les moyens existent pour peu que les accompagnements de l'Etat suivent de façon conséquente. Mais qui va profiter des 842 lits de maisons de retraite que vous prétendez avoir obtenus de l'Etat ? Le public ou le privé ? Force est de constater que l'essentiel des créations de lits a bénéficié au secteur privé alors que celui-ci présente déjà une prédominance (55 % de la capacité d'accueil de l'équipement départemental) par rapport à la moyenne nationale qui est de 15 %, dans un département où, dans la population de plus de 60 ans, les ménages les plus pauvres représentent

40,07 % du total du groupe de population pris en compte, dont 10 % proches du seuil de la pauvreté.

Là encore, seule la volonté politique peut permettre d'impulser un véritable rattrapage du retard en matière d'équipements publics et c'est le sens de la proposition formulée plus haut.

Quand vous souhaitez dans votre rapport « que ce niveau d'investissement conséquent permette de poursuivre la réalisation de nos grands programmes d'équipement », car « ce niveau d'investissement constituera dans le contexte économique actuel un moteur important pour le maintien de l'activité dans les Alpes-Maritimes », nous ne pouvons donc que souscrire à cette intention. Mais quand la presse locale écrit que notre niveau d'investissement pourrait, de 430 M€, être ramené à 200 ou 250 M€, nous sommes inquiets. Qui dit vrai ? Réduire de moitié nos investissements aura pour résultat moins d'activité économique, moins d'équipements publics, la perte de milliers d'emplois, avec toutes les incidences économiques, sociales, humaines que cela comporte et ce, pour une longue période.

N'est-il pas également choquant de voir notre département, premier département de France pour ce qui concerne l'importance de la recette des droits de mutation, ne figurer qu'en 43^e rang pour ce qui est des dépenses d'aide sociale par habitant ?

Aussi, mesurons bien nos choix lorsque vous évoquez « un effort supplémentaire de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement » (je vous cite). Ce n'est pas au moment où les familles ont plus que jamais besoin de services publics, de solidarité, d'accompagnement associatif, de lien social, qu'il faut réduire notre intervention dans ces domaines. Jeunesse, APA, Alzheimer, handicap, collèges, transports collectifs, aide aux communes doivent demeurer des champs d'intervention prioritaires. D'autant plus que, contrairement aux apparences, le revenu moyen des ménages dans les Alpes-Maritimes est légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Ces choix combinant la réponse aux urgences sociales à la pertinence économique supposent de réaliser des économies dans des domaines qui ne nous semblent pas prioritaires. J'ai déjà précisé, en parlant de la CCI, la question de l'optimisation du soutien à l'économie locale. Je pourrais aussi évoquer comme marges de manœuvre possibles, les dépenses de communication et d'événementiel, la mobilisation de ressources importantes dans des projets de prestige ou d'aménagements conséquents dont on peut légitimement s'interroger sur leur urgence ou leur bien-fondé à long terme.

Le soutien à toute la dynamique associative locale, tant dans le domaine sportif que culturel par exemple, est assurément plus essentiel que d'engager des dépenses dans des initiatives aux retombées pour le moins hypothétiques ou des manifestations de notoriété, quel que puisse être leur intérêt.

Nous engager dans cette voie aurait le mérite d'être un réel soutien à la vie sociale, à l'emploi, au tissu local d'entreprises et au maintien du pouvoir d'achat au moment où vous exprimez vos craintes relatives à « l'augmentation de nos dépenses au titre du RMI puis du RSA » et à « l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi ».

Au mois de novembre, j'évoquais le rapport MARIANI remis au Sénat qui précisait : « Les finances locales devront assumer une bonne part des conséquences de la crise ». En ajoutant plus loin : « La rigueur affichée par l'Etat dans le calcul des dotations comporte, de ce point de vue, une grande part d'hypocrisie ». Si l'on y ajoute la volonté de faire disparaître notre collectivité au prétexte de multiplication des financements et des collectivités institutionnelles, un nouveau contrat

entre les collectivités et l'Etat est plus que jamais nécessaire. Et, de ce point de vue, je m'adresse à nouveau aux parlementaires de notre assemblée pour soutenir ces nouvelles propositions :

- refuser la disparition de la taxe professionnelle, intégrer les actifs financiers dans la base de calcul et revenir sur son plafonnement qui aura coûté en 2008 à notre collectivité la bagatelle de 2 M€ ;
- compenser intégralement les compétences transférées ;
- permettre aux collectivités de bénéficier de prêts à taux préférentiels.

Si pareilles propositions trouvaient leur effective concrétisation, nous serions à la fois très loin des effets des annonces médiatiques que j'évoquais au début de mon propos, mais nous bénéficierions de véritables moyens pour affronter cette période difficile tout en répondant aux attentes concrètes de nos populations.

Avant de conclure, permettez-moi de m'arrêter sur la dernière page qui vous a été complaisamment accordée la semaine passée par le quotidien local.

Au-delà de l'amitié réaffirmée à votre prédécesseur à ce poste, de la nécessité légitime de partenariat entre toutes les structures communales et intercommunales, il me semble essentiel de rappeler l'indispensable besoin d'un département fonctionnant en toute autonomie afin de maintenir les équilibres territoriaux, l'équité et la transparence à l'égard de toutes les autres collectivités.

Quand vous avancez 1 500 000 habitants pour les Alpes-Maritimes, est-ce déjà l'anticipation des effets d'une densification majeure de population que l'OIN va entraîner, ou une simple erreur de transcription de vos propos ?

Quand vous prenez le train de Paris pour aborder l'augmentation de 9 % de la hausse des impôts en oubliant les +15 % annoncés par la ville de Nice, est-ce qu'il faut comprendre que la « fourchette » sur laquelle vous travaillez présentement, se situe dans ces eaux-là ?

Je partage votre point de vue lorsque vous évoquez « la logique absurde qui consisterait à faire peser tout le poids de cette crise au seul contribuable ». Un point de fiscalité équivaut à 3 M€, dites-vous : il me semble qu'il ne sera pas difficile de trouver les niches événementielles, médiatiques, de train de vie, de projets non urgents ou discutables à différer. La réforme de la taxe professionnelle que j'évoquais peut aussi y contribuer dans un département où sa part dans la fiscalité directe est la deuxième plus faible de France. Très rapidement, il est donc possible de faire économiser plusieurs points de fiscalité aux familles qui subissent déjà suffisamment toutes les agressions d'une crise qui n'en est qu'à son début.

« Mutualiser nos forces », dites-vous par ailleurs, sans aucun doute, mais à condition que ce ne soit pas au détriment du fonctionnement démocratique de nos institutions. Nous savons ce que sont les intentions de l'Etat en la matière, qui veut faire disparaître certaines de nos institutions en s'efforçant de les rendre inopérantes. Opacifier et éloigner les centres de décision ne peut que nuire gravement à la démocratie et à la citoyenneté.

Enfin, en matière d'aménagement, vous évoquez deux points : notre partenariat avec l'Etat monégasque et l'OIN.

Sur la première, nous serons très attentifs à ce que le devenir de l'est du département ne soit pas uniquement tributaire des intérêts économiques et financiers du Rocher pour qu'il ne devienne pas le vassal du prince. Les velléités d'expansion de la principauté ne doivent pas agresser, modifier nos réalités urbaines, communales ou environnementales.

Concernant l'OIN enfin, après plusieurs mois d'attente, le conseil d'administration va enfin se réunir. Cela ne signifie pourtant pas que rien ne s'est passé durant cette période. Des intentions, des projets ont été annoncés. Encore hier, une pleine page dans le quotidien local du maire de Nice. Qui en a discuté, qui a mis en débat les besoins réels d'aujourd'hui et une cohérence d'ensemble ? Le conseil d'administration se limitera-t-il à être une simple chambre d'enregistrement de projets définis ailleurs, ou doit-il être un creuset, force de propositions mises en débat avec les populations, leurs élus et les associations ? De ce point de vue, nous renouvelons plus fortement notre souhait d'un grand débat public, comme pour la LGV ou pour le port de Nice, qui nous apparaît indispensable. Pour une opération de cette importance, ce serait la moindre des choses. Et, pour notre assemblée, je souhaite que nous soyons associés très en amont à toutes les élaborations et décisions, qu'un débat transparent puisse avoir lieu sur les contenus lors d'une séance plénière réservée à cette importante question. Enfin, que les groupes de notre assemblée puissent être associés dans l'organisme de réflexion envisagé aux côtés du conseil d'administration de l'OIN.

Répondre à l'ensemble des propositions formulées dans mon intervention, concernant notamment l'OIN mais aussi les autres grands domaines de la politique départementale, constituerait alors, pour vous paraphraser, une vraie « révolution ».

Merci.

M. Le Président.- Merci. M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- M. le Président, mes chers collègues,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour une seconde séance du débat d'orientations budgétaires, après celle du 13 novembre dernier, ce qui n'est pas très habituel. Vous avez en effet reporté le vote du budget en raison des incertitudes qui pèsent sur les finances départementales du fait de la crise économique qui s'installe.

Avec ce délai supplémentaire, vous souhaitiez disposer de données plus précises concernant l'exercice 2008, afin d'évaluer, semble-t-il, l'impact réel de la crise, ce qui en soi est légitime. Ces deux mois supplémentaires auront d'ailleurs permis à chacun de se convaincre que cette crise est majeure et durable.

En effet, depuis notre premier débat, la situation de l'économie non seulement s'est aggravée, mais les prévisions sont beaucoup plus alarmistes.

La Commission européenne vient de publier des estimations plus pessimistes que prévu avec un recul de 2 % de la croissance en zone euro, elles indiquent que 2009 sera l'année de la récession.

Le chômage repart fortement à la hausse, à tel point que, selon la Commission européenne toujours, on dépassera à nouveau en France les 10 % de chômeurs en 2010, soit 500 000 chômeurs de plus.

Au regard de ces prévisions, le plan de relance du gouvernement français apparaît comme notoirement insuffisant et inadapté. Il ne repose que sur une seule jambe, l'investissement, il lui manque l'autre jambe, celle essentielle du soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Ce n'est pas en se condamnant à avancer à cloche-pied que l'on se met dans les meilleures conditions pour affronter la crise.

Pour en revenir à notre département, j'avais alerté en son temps votre prédécesseur du caractère instable des revenus des droits de mutation dès la discussion du budget primitif 2007, en décembre 2006, il y a maintenant deux ans. Il n'a tenu aucun compte de nos mises en garde concernant la fragilité de cette recette, et bien que le budget reposait sur un socle qui allait se dérober, il a au contraire fait le choix de mener grand train au rythme des moyens exceptionnels mais ponctuels qu'offrait momentanément la bulle spéculative immobilière. La cigale a longtemps chanté, et notre collectivité se trouve maintenant plutôt dépourvue.

Ce nouveau débat, rendu nécessaire pour respecter les délais imposés par la loi, aurait pu être l'occasion de faire le point de façon plus précise sur la situation prévisible des finances de notre collectivité.

Au vu du document, je n'ose pas dire nouveau tant il est succinct, je suis saisi d'un double sentiment : la déception et l'inquiétude.

Déception, car il ne comporte aucune estimation, ni même une fourchette assez large, de la baisse de recettes prévisible des droits de mutation. Ce manque d'anticipation a de quoi inquiéter, il laisse planer l'impression, alors que nous entrons dans la tempête, que le navire n'est pas vraiment gouverné.

On en est réduit à se contenter de vos déclarations contradictoires à la presse sur le sujet, et qui ne nous rassurent pas, bien au contraire.

Le quotidien *Métro* rapporte dans son édition du 15 janvier que vous prévoyez une baisse de (je vous cite) « 100 à 120 M€ si la tendance se poursuit ».

Le 16 janvier, dans le quotidien local, vous affirmiez que « Le marché va repartir. Il le faut ». Bel acte de foi, mais qui ne suffira pas pour que la crise économique s'évanouisse comme par enchantement. Cela relève plus du domaine de l'incantation que d'une analyse lucide.

D'autant que pour 2008 la chute des droits de mutation est plus brutale que prévu. Nous devons faire face non pas à une baisse de 6 M€ comme cela avait été prévu lors de la DM2, ni 20 ou 22 M€ comme le quotidien local s'en est fait l'écho ces derniers jours, mais plutôt à 33 M€, soit une baisse de plus de 9 % par rapport aux 358 M€ de crédits inscrits lors du budget primitif 2008.

Dans ce contexte particulièrement difficile, les annonces de l'Etat, faites comme toujours en fanfare, permettront dans certains domaines d'assurer seulement une partie du strict nécessaire (comme par exemple la mise en sécurité du fleuve Var).

Et encore, faudra-t-il satisfaire aux critères d'éligibilité, ce qui n'est pas gagné.

En effet, au vu de certaines données communiquées dans les annexes réactualisées du débat d'orientations budgétaires de janvier 2009, il n'est pas du tout certain que notre département soit en mesure de satisfaire automatiquement, par exemple, au remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA.

Au regard des investissements de ces dernières années, nous pouvions espérer un versement de l'ordre de 70 M€ au titre du FCTVA en 2009.

Mais pour en bénéficier, il faudra satisfaire à une condition fixée par les députés : il faut que les investissements de 2009 soient supérieurs à la moyenne des investissements réalisés en 2005, 2006 et 2007, qui s'établit pour notre département à 381,2 M€. Il faudrait donc que le conseil général des Alpes-Maritimes investisse en 2009 au moins 381,2 M€ pour bénéficier de cette mesure.

Après 430 M€ en 2007 et 400 M€ en 2008, quel sera en réalité le montant de l'investissement de notre département ?

Si nous lisons bien vos tableaux joints en annexe du document, les crédits de paiement en investissement pour 2009 sont de 294,8 M€. Outre qu'il manquerait 86,4 M€ pour bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA, ce niveau d'investissement correspond à une baisse de plus de 105 M€ par rapport à 2008, soit plus du quart des dépenses d'investissements de 2008.

Il y a là une interrogation qu'il faudra lever.

En l'état, le scénario le plus probable, c'est que pour maintenir l'investissement au niveau requis pour l'éligibilité au plan de relance, il vous faudra sans doute à la fois recourir à l'emprunt et augmenter les impôts. Vous n'écartez d'ailleurs pas l'hypothèse d'une hausse des impôts, même si c'est dit de façon on ne peut plus allusive, en page 3 de votre document.

Après avoir dépensé sans compter pendant la période faste de la bulle immobilière, il faudra de toute évidence réduire la voilure et se recentrer sur les missions et les compétences obligatoires de notre collectivité, en particulier l'aide sociale qui sera de plus en plus sollicitée.

Si la crise économique est une épreuve pour notre collectivité, elle l'est plus encore pour nos concitoyens, qui sont confrontés à un manque de pouvoir d'achat chronique. Mais alors qu'ils vont de plus en plus avoir besoin du soutien de notre collectivité dans cette période difficile, ils viennent au contraire d'être fortement pénalisés par les décisions prises par votre prédécesseur le 13 novembre dernier :

- augmentation généralisée à 3 € du prix des repas de la cantine dans les collèges ;
- suppression des bourses versées jusque-là aux écoliers et aux lycéens et sur lesquelles les familles comptaient ;
- réduction drastique des aides aux particuliers en matière d'économies d'énergie ;
- réduction des aides à l'accession à la propriété pour les particuliers.

Avec la suppression déjà effective de ces aides et l'augmentation plus que probable des impôts en 2009, à cause de vos décisions injustes et injustifiées, les habitants des Alpes-Maritimes subiront doublement les effets de la crise.

Ainsi, alors que les moyens du Conseil général devraient être mobilisés pour tenter de les aider à faire face aux conséquences sociales de la crise, les premières mesures d'économie décidées par votre majorité vont, au contraire, les pénaliser durement.

M. le Président, vous ne pouvez rester insensible à la réalité, rude, à laquelle sont confrontés nos concitoyens.

Dans cette situation de crise, il y a bien des incertitudes, je vous le concède, mais il y a une chose que vous pouvez décider, qui ne dépend que de vous, c'est de ne pas infliger une double peine aux plus modestes et aux plus vulnérables.

Vous avez le pouvoir de décider de rétablir immédiatement ces aides, faites-le.

M. Le Président.- M. CUTURELLO, nous en débattons dans quelques instants. Poser les questions c'est pouvoir aussi y apporter des réponses. J'aurais apprécié que vous-même fassiez quelques propositions à ces questions fort pertinentes que vous venez de poser. Cela aurait été plus constructif puisque, ces questions, vous imaginez bien qu'elles ne nous ont pas échappé, mais y apporter des solutions c'est beaucoup plus compliqué.

C'est vrai que c'est le rôle de la majorité, nous l'assumerons et nous vous laisserons, je l'espère pour très longtemps, cette vocation de poser des questions sans avoir la faculté, la possibilité d'y apporter des réponses.

Il est plus difficile d'apporter des réponses, nous sommes là pour cela et soyez assuré que nous assumerons nos responsabilités, je vous le préciserai dans le détail tout à l'heure.

M. MOTTARD, vous avez la parole.

M. MOTTARD(Nice Autrement).- M. le Président, chers collègues,

Le conseil général des Alpes-Maritimes semble avoir adopté la technique AFFLELOU puisque, en quelques semaines, nous avons eu droit à deux débats d'orientations budgétaires pour le prix d'un seul budget qui nous sera d'ailleurs présenté beaucoup plus tard.

Certes, le contexte économique plutôt incertain permet de fournir une explication crédible à ce pas de deux, mais il n'est peut-être pas iconoclaste d'ajouter que le jeu des chaises musicales auquel nous avons assisté n'a pas contribué à simplifier les choses.

Mais soit : puisqu'il y a débat, débattons. Même si, pour l'essentiel, nos positions évidemment n'ont pas varié, et pour cause, depuis le mois de novembre.

C'est que depuis deux mois, on ne peut pas vraiment dire que le contexte se soit éclairci. En fait, les conséquences de la crise s'imposent inexorablement, plombant lourdement l'avenir, et deux de ces conséquences, au moins, ont une incidence directe sur le budget de notre collectivité : la chute des droits de mutation et l'augmentation du chômage.

En ce qui concerne la chute des droits de mutation, la diminution de prévision de recettes de 6 M€ lors de la DM2 2008 n'était qu'un avant-goût de ce que vous appelez, en langage politiquement correct, un décrochage. Décrochage qui risque fort d'être purement et simplement un effondrement du nombre de transactions.

En septembre, on le voit dans le document qui nous a été remis, nous avons déjà chuté, sur les douze derniers mois en glissement, de 29 000 et quelque transactions à 24 000 et quelque, et surtout d'un volume financier de 8 500 M€ à 7 349 M€ exactement. Or, les encaissements des droits de mutation pour novembre et décembre démontrent que la chute s'accélère, au point d'occasionner un déficit de 27 M€ au compte administratif 2008 ; c'est déjà, si je puis dire, malheureusement acquis. Pour 2009, donc, tout est réuni pour que la situation se détériore encore.

L'autre conséquence est bien entendu l'augmentation du chômage. La dégradation de la situation de l'emploi au niveau national n'épargne pas, loin s'en faut, notre région, puisqu'en octobre et en novembre - je reprends même vos propres chiffres - on retrouve des augmentations respectives de 2,5 % et 2 %. Et d'ailleurs, au-delà du langage des chiffres, la fréquentation de nos permanences témoigne, vous en conviendrez je crois tous, chers collègues, quelle que soit votre place dans

l'hémicycle, de ce retour accéléré aux années chômage. Cet Etat de fait ne pourra pas ne pas influencer sur nos dépenses au titre du RMI puis du RSA, même si cet effet sera techniquement un peu différé comme en témoignent les chiffres d'octobre et de novembre, encore sur ce plan relativement modérés.

Chute des ressources, augmentation des dépenses obligatoires : il va donc falloir être réactif par rapport à cette situation. Or, même si je vous trouve moins optimiste que votre prédécesseur qui, ici même, il y a deux mois, n'avait pas voulu véritablement engager le débat, je constate que vous ne prenez pas vraiment la situation à bras-le-corps, attendant je ne sais quel retournement de conjoncture, illusoire on le sait bien, à court et même à moyen terme.

A « Gauche autrement », nous estimons bien au contraire qu'il nous faut aborder sans attendre, avec lucidité et responsabilité, cette épreuve, si nous voulons qu'elle ne soit pas génératrice de difficultés et d'injustices pour nos concitoyens.

La première réponse, vous l'avez déjà suggérée, réside dans une augmentation des impôts. Rien de scandaleux dans cela : la ville de Nice va le faire, en son temps la Région l'avait fait préventivement, il est donc normal que le Conseil général utilise ce levier, surtout si l'on se souvient que la manne des droits de mutation a permis de ne pas augmenter la fiscalité départementale pendant de nombreuses années.

Mais, précisément en ces temps de crise et de baisse du pouvoir d'achat, pour nos concitoyens les plus modestes mais aussi pour les classes moyennes, il ne peut pas y avoir une compensation mécanique des pertes sur les droits de mutation par une augmentation des impôts directs. Et cela pour une bonne raison, qui est avant tout une raison sociale, une raison qu'avait rappelée Dominique BOY-MOTTARD lors de la dernière assemblée plénière : ce ne sont pas les mêmes populations qui payaient les droits de mutation, souvent des non-résidents aisés, et qui paieront le supplément de la fiscalité locale directe, c'est aussi simple que cela.

Pour nous, la hausse ne pourra être que modérée et étalée sur plusieurs budgets. Une telle démarche est peut-être politiquement plus risquée pour vous qu'une potion amère délivrée en une seule fois et dont on peut espérer qu'elle sera oubliée lors des prochains rendez-vous électoraux, mais elle nous semble la seule possible dans le contexte social dégradé qui est le nôtre aujourd'hui.

L'autre piste que vous proposez est celle de la rationalisation et de la mutualisation des moyens avec les autres collectivités. Cette démarche de bon sens a évidemment tout notre soutien, notamment en matière de transports collectifs.

Le coup de pouce du plan de relance national est aussi le bienvenu, même si les conditions de sa mise en place, cela a été rappelé par mes prédécesseurs, sont plus complexes et plus contraignantes que l'a laissé supposer la presse locale. C'est en tout cas ce qui est ressorti de nos échanges en commission en la matière.

Hausse très modérée des impôts, rationalisation à l'impact forcément limité, plan de relance partiel, tout cela, on en est bien conscient, ne permettra pas de faire l'impasse sur une évaluation beaucoup plus complète des politiques de notre collectivité et sur une inévitable hiérarchisation de celle-ci.

Il va donc falloir faire des choix. Vous ne pouvez pas dire que tout va mal tout en laissant supposer que nous ferons les mêmes choses qu'avant, à moins de faire des choix par défaut, sans lisibilité démocratique et sous les fourches caudines des groupes de pression.

Il nous semble important de jouer dès maintenant cartes sur table pour que chacun définisse les priorités qui lui semblent les plus opportunes. Pour nous, ces priorités sont les mêmes qu'en novembre, je me contente simplement de les rappeler, voire de les citer.

Tout d'abord, hiérarchiser les politiques en partant du principe que le Conseil général, institution de la solidarité dans notre pays, doit d'abord être exemplaire dans ses compétences obligatoires, surtout quand elles touchent la solidarité, l'éducation, le social. D'ailleurs, la présence des représentants de l'AFED devant nos portes ce matin est là pour nous rappeler nos devoirs en la matière.

Ensuite, poursuivre notre action dans les autres domaines est concevable si l'on tient compte pour l'essentiel de l'aspect social ou éducatif qu'ils présentent. C'est ainsi, par exemple, que si la politique du logement ne fait pas partie de nos compétences obligatoires, elle peut être intégrée dans ce noyau dur car elle participe à la solidarité et au social. Surtout si l'on modère l'aide aux propriétaires et ses effets d'aubaine au profit du locatif et du logement social. Sur ce dernier point (les locataires avant les propriétaires), nous avons le sentiment d'être un peu isolés dans cette assemblée, mais nous assumons.

Ensuite, recentrer les autres politiques qui ne doivent pas évidemment être abandonnées, mais les recentrer sur ce qui fait leur spécificité et peut-être un peu moins soutenir les manifestations et institutions des autres collectivités, ce qui est, je vous l'accorde, peut-être regrettable mais, encore une fois, il faudra bien faire des choix.

Par ailleurs, il serait utile de limiter les dépenses qui peuvent apparaître somptuaires comme certaines dépenses de communication. En effet, d'autres dépenses de communication peuvent être judicieuses. On peut faire d'une pierre deux coups. Je pense notamment au fonds de soutien cinématographique qui permet à la fois de faire de la communication et de la relance économique. Nous pensons d'ailleurs la même chose pour la candidature aux JO de 2018 que nous voyons avant tout comme un bon instrument de communication.

Enfin, nous pensons que le rééquilibrage de nos politiques en faveur de la bande littorale et de Nice doit se poursuivre car elle participe également à la solidarité.

Évidemment, un tel recadrage n'empêche pas d'être ambitieux, surtout si nos choix s'inspirent davantage du « toujours mieux » plutôt que du « toujours plus ».

Ainsi, sur le plan des propositions, nous voyons également resurgir à l'occasion du plan de relance gouvernemental, le projet de campus STIC qui était en sommeil - nous en avons parlé avec votre prédécesseur - depuis plusieurs années. D'ailleurs, en prolongeant les propositions de Jacques VICTOR sur l'OIN, le dossier STIC serait peut-être là aussi un dossier important où il serait bon que notre collectivité s'implique par un débat en commission ou en séance plénière, pour que nous puissions donner notre avis sur le contenu en ne nous contentant pas simplement de financer le contenant. C'est une suggestion.

En conclusion, je dirai que nous espérons que les pistes que nous venons d'évoquer seront, au moins en partie, reprises par votre majorité au moment du rendez-vous budgétaire. Ce serait un signe positif qui démontrerait, *a minima*, que ce deuxième DOB n'était pas inutile.

Merci.

M. Le Président.- Merci beaucoup.

Mes chers collègues, au terme de ces interventions, longues, à l'image de la multiplication des groupes issus de l'opposition - on n'applique pas la proportionnelle ici, heureusement pour vous - je voudrais naturellement, et après que Colette GIUDICELLI vous ait présenté ces orientations budgétaires, vous apporter quelques éléments de réponse et surtout vous faire part de ma vision de la situation.

D'abord, c'est vrai, ce débat d'orientations budgétaires, M. MOTTARD l'a dit, je ne ferai pas référence au même artisan, plus qu'artisan, entrepreneur lunettier qu'il a cité, mais nous en avons deux pour le prix d'un, ces orientations budgétaires sont issues de contraintes législatives plus ou moins opportunes parce que, pour moi, le débat budgétaire ne peut avoir lieu que le jour du vote du budget. Je ne vois pas, très sincèrement, l'utilité de ces débats préparatoires qui pourraient très bien se tenir en commission, et notamment en commission des finances. Et, dans le cadre de la réforme institutionnelle qui s'annonce, je pense que des propositions - et j'en formulerai dans ce sens en tant que parlementaire - pourraient utilement nous épargner cet exercice dont je ne conçois pas et je ne perçois pas l'extrême pertinence.

Le grand rendez-vous budgétaire sera le jour où nous serons amenés à voter, ou à ne pas voter - mais on est encore dans la période des vœux, je peux donc me faire encore quelques illusions ou du moins essayer de vous convaincre - le budget que j'aurai l'honneur de vous présenter, et je vous annonce d'ores et déjà que le budget sera présenté le 19 mars prochain.

Pourquoi ce délai ? En évoquant ce délai, naturellement, je veux en venir au fond de l'équation budgétaire qu'il nous appartient, qu'il m'appartient de faire en tenant compte de vos observations, et je remercie ceux d'entre vous qui viennent de s'exprimer, qui ont formulé des propositions et pas seulement des incantations, des critiques ou des questions.

C'est vrai que le 19 mars est une date qui peut apparaître lointaine, peut-être un peu lointaine par rapport à ce qui a toujours été fait dans cette maison, mais à situation exceptionnelle réponse exceptionnelle. Cette année, notre pays et, au-delà, naturellement le monde est confronté à une crise d'une telle ampleur. Au début de cette crise, on entendait des voix assez grotesques qui venaient de vos leaders nationaux, dire que c'était une crise française, que le président de la République en assumait seul la responsabilité, que c'était le fait d'une politique française qui aurait quelque part déclenché cette crise internationale. La réalité est naturellement extrêmement différente. Cette crise est née, comme très souvent, sur les rivages de l'Atlantique, elle est née d'une dérégulation d'un capitalisme devenu un peu fou, sans règles, sans contraintes, sans limites, d'un capitalisme qui ne reposait plus sur l'économie réelle mais qui ne reposait plus que sur une économie financière, avec des produits spéculatifs qui faisaient que l'on pouvait gagner de l'argent lorsque des entreprises voyaient leurs résultats diminuer, et l'on était dans une logique infernale où certains gagnaient de l'argent sur le fait que d'autres pouvaient en perdre.

L'économie financière s'est donc complètement déconnectée de cette économie réelle. Je vous rappelle que c'est tout cela qu'avait dénoncé le président de la République lors de sa campagne présidentielle, et je vous renvoie à ses propos, notamment sur l'autonomie de la Banque centrale européenne, sur les contraintes imposées par Maastricht, par Bruxelles, sur le fait qu'il y avait la nécessité d'avoir une gouvernance politique. Les faits lui ont donné raison.

Mais cette crise est là et je crois que ce qui nous a réunis, ce qui peut nous réunir non pas dans les conclusions mais au moins dans le constat, c'est que notre pays est confronté, et naturellement notre région et notre département n'y échapperont pas, à une crise d'une très grande ampleur.

Vous avez indiqué les uns et les autres des éléments chiffrés qui traduisent en termes de croissance, de consommation et hélas d'emploi, que d'ores et déjà, c'est vrai, nous sommes au

milieu d'une situation extrêmement difficile, mais il serait, convenez-en, un peu ridicule de lier cette situation uniquement au conseil général des Alpes-Maritimes.

Nous sommes face à une crise internationale et, à notre niveau, nous devons prendre les responsabilités pour y faire face, pour faire en sorte que nos concitoyens, nos entreprises puissent trouver des réponses pertinentes, efficaces pour en atténuer quelque peu les conséquences. C'est notre responsabilité, je l'ai dit, nous l'assumerons pleinement, totalement, et je crois que nous n'avons pas besoin des leçons que vous avez formulées de façon, je le répète, un peu incantatoire, pour prendre ces responsabilités.

Alors voilà, le calendrier fait que nous débattons aujourd'hui. J'ai souhaité que l'on prenne du temps pourquoi ? Pour maîtriser tous les paramètres :

- d'abord celui de nos recettes, recettes fiscales au niveau de la fiscalité directe mais aussi et surtout au niveau de la fiscalité indirecte, et vous avez abordé, j'y reviendrai, le débat sur les droits de mutation ;

- ensuite et surtout celui de nos dépenses puisque, depuis que je suis élu, j'ai engagé avec les élus de la majorité, avec l'administration, le recensement de tous les moyens pour aller encore plus loin dans la diminution de nos dépenses de fonctionnement ; certains l'ont dit et, tout à l'heure, une fois n'est pas coutume, pas dans les conclusions mais au moins dans le constat, je peux rejoindre Jacques VICTOR qui parlait un peu de cette quadrature, des besoins accrus, des recettes en forte diminution et la nécessité de préserver l'investissement tout en faisant face à nos dépenses de solidarité ; je n'ai rien à redire sur ce constat.

Alors c'est vrai, nous prenons du temps pour essayer de mieux évaluer nos recettes, de mieux maîtriser nos dépenses. Lors du débat d'orientations budgétaires qu'a présidé Christian ESTROSI le 13 novembre dernier, il vous avait été présenté déjà un plan extrêmement important, ambitieux, de restriction des dépenses de fonctionnement, du train de vie de la maison : des économies de 40 M€ vous avaient été proposées, c'était déjà un effort extrêmement important. Aujourd'hui, nous devons aller encore plus loin, nous adapter à la situation, et nous nous y adaptons presque au jour le jour, au moins de semaine en semaine.

Vous aviez alors anticipé la baisse des droits de mutation puisque la DM2 prévoyait déjà une baisse de 6 M€ par rapport au budget primitif et, à l'époque, nous n'avions que les chiffres, vous n'aviez (je n'étais pas encore là) que les chiffres jusqu'à fin octobre. Fin octobre 2008, les droits de mutation étaient quasiment identiques sur les dix premiers mois de l'année à ce qu'ils étaient sur les dix premiers mois de l'année 2007 ; la différence était uniquement de 2 M€. Vous avez néanmoins, et fort sagement, anticipé cette baisse. Les discours disant qu'on a manqué de clairvoyance sont donc totalement erronés puisque, alors que les chiffres étaient égaux, la baisse était anticipée.

C'est vrai que le trou d'air que j'évoquais dans la presse, et que certains ont rappelé, est arrivé à partir de novembre et de décembre avec 20 M€ de baisse des droits de mutation, moins 6 %, M. CUTURELLO, sur le réalisé, moins 9 % par rapport à la prévision du budget primitif, 344 M€ en 2007, 324 M€ en 2008, soit moins 20 M€ quasiment sur novembre et décembre : moins 12 M€ en novembre et moins 7 M€ en décembre.

Nous attendons janvier ; sur les quinze premiers jours de janvier, le rythme des recettes est d'environ 10 M€. Nous sommes donc en janvier aussi, malheureusement, sur la même tendance que novembre et décembre. En janvier 2008 nous avons perçu 36 M€ de droits de mutation. En janvier 2009 nous en percevrons sans doute un peu plus de 20 M€. La diminution est donc forte, elle sera importante.

Quelles conséquences en tirer pour 2009 ?

Naturellement, je ne vais pas vous dire que les droits de mutation peuvent encore augmenter, la tendance à la baisse est installée, mais notre responsabilité sera de bâtir un budget le plus proche possible de la réalité des ressources. Et, c'est vrai que je l'ai dit dans la presse, j'ai la volonté, j'ai la conviction aussi - il faut les deux et c'est un peu ce qui fait la noblesse de l'engagement public, avoir des convictions et avoir la volonté - que ce trou d'air ne durera pas toute l'année 2009. Pour quelle raison ? Parce qu'aujourd'hui le marché immobilier est quasiment interrompu dans le département des Alpes-Maritimes. Le président de la Caisse d'épargne, premier organisme pourvoyeur de prêts immobiliers dans notre département, me disait qu'en moyenne, au cours des années écoulées, la Caisse d'épargne délivrait 100 M€ de prêts mensuellement et qu'en janvier elle n'en était qu'à 3 M€.

Il y a également des indications données par le président de la Chambre des notaires disant qu'il y a une très forte chute du nombre de transactions depuis le dernier trimestre, et les droits de mutation que nous percevons en janvier sont issus de transactions qui ont été engagées en octobre ou en novembre. Il y a donc un décalage de deux ou trois mois environ, c'est tout à fait normal. Il me disait également, et c'est un élément important dans ma conviction et aussi dans ma volonté parce qu'il y a un message public à faire passer, que si le nombre et le volume des transactions ont très fortement chuté, le prix des transactions qui s'effectuent reste au même niveau, les prix n'ont pas baissé. Forcément, on fait face à la loi du marché, et j'invite ceux qui aujourd'hui ont des logements en stock, et notamment les promoteurs, à débloquer ce marché, autrement cela se fera malgré eux et dans une situation de crise encore beaucoup plus forte. Mais je suis convaincu que ces prix vont forcément baisser comme c'est déjà le cas dans d'autres départements ou dans d'autres régions, et que le marché et le volume des transactions vont se rétablir.

Je considère que nous aurons sans doute un premier semestre très difficile en matière de droits de mutation et le second semestre sera sans doute meilleur.

Mais, la date du mois de mars que j'ai choisie nous permettra d'avoir les résultats de janvier, les résultats de février et les premières tendances du mois de mars, nous serons donc sur une situation plus précise et nous pourrons nous adapter de façon beaucoup plus fine à la conjoncture. Il n'y a aucune conséquence à cela, d'ailleurs aucun d'entre vous, et je vous en remercie, ne l'a dénoncé, nous pouvons continuer à investir avec la limite des autorisations de programme qui sont ouvertes ; nous pouvons continuer à engager nos dépenses de fonctionnement dans la limite du montant du budget 2008. Notre collectivité avance, elle travaille à un rythme normal sans aucune pénalisation. C'est simplement ce souci de meilleure lisibilité qui a guidé notre attitude.

Quelle sera cette équation budgétaire ? Vous en avez repris les uns et les autres les termes.

Bien sûr qu'il faudra faire des choix, bien sûr que nous aurons au niveau de la majorité départementale et, pourquoi pas, j'espère au niveau de toute l'assemblée, à faire quelquefois des choix courageux ou des choix difficiles, en tout cas nous veillerons toujours, et là je crois que l'on se rejoint, et même avec M. VICTOR, nous veillerons à privilégier l'investissement. Vous l'avez dit, cela m'a un peu surpris car j'entendais hier à l'Assemblée nationale lors des questions au gouvernement, auxquelles votre groupe assistait, et je vous en remercie, que vous dénonciez, vous l'avez fait également, donc vous êtes quand même dans la cohérence, le soutien aux banques. Mais, si le gouvernement n'avait pas soutenu les banques, où en serait notre économie aujourd'hui ? En effet, on parle des prêts à l'immobilier mais soutenir les banques ce n'est pas faire des cadeaux aux banquiers, c'est tout simplement soutenir l'activité, parce que sans crédit aux entreprises et aux particuliers, il n'y a plus d'économie. Mais j'ai moins entendu du côté des bancs communistes à l'Assemblée ce soutien à l'investissement. Donc je vous en remercie, on vous a peut-être convaincus de cette nécessité d'investir, parce que nous avons la conviction, et au-delà de la conviction la

certitude, que c'est l'investissement qui crée l'emploi, que c'est l'investissement qui est le moteur principal de la croissance.

Nous bâtirons donc ce budget au service de la croissance et de l'emploi, ça sera notre ligne, notre cap, et nous aurons la chance de pouvoir le faire avec le concours du gouvernement qui a engagé un plan de relance extrêmement ambitieux. Je vous remercie d'avoir relevé le fait que j'avais rencontré, avec Christian ESTROSI, le ministre de la Relance la semaine dernière. Nous lui avons fait des propositions concrètes qu'il est en train d'évaluer, et qui rejoignent ce que vous avez énoncé pour certains d'entre vous, notamment en matière de logement. Vous disiez tout à l'heure : vous avez annoncé 200 logements supplémentaires...

M. VICTOR.- C'est vous qui les avez annoncés.

M. Le Président.- Oui, je vous explique.

Ce sont 200 logements qui sont prêts à démarrer dans les six mois par la SEM Habitat 06 du Conseil général que préside avec beaucoup d'efficacité, de compétence et de talent notre collègue Fernand BLANCHI, et pour que ces chantiers démarrent, il manque simplement 4 M€ de concours publics. Là, nous engageons 100 M€ de chantier. C'est un effet multiplicateur qui ne mobilisera pas les finances départementales à 100 M€, mais avec 4 M€ supplémentaires on crée 200 logements.

Au-delà des logements de la SEM Habitat 06 qui peuvent démarrer - et vous avez raison les uns et les autres de le souligner, d'ailleurs c'est ce que nous faisons depuis des années ici, je vous rappelle que c'est dans les Alpes-Maritimes que l'on construit le plus de logements sociaux dans toute la région PACA - nous pouvons construire 1 200 logements qui sont prêts à partir dans tous les organismes HLM.

C'est donc ce type de mesures que nous avons proposées.

Quant aux maisons de retraite, actuellement 850 lits ont été autorisés. Ce n'est pas ma faute s'il y a plus de projets privés que de projets publics. Nous n'avons reçu qu'un projet public.

M. VICTOR.- D'où notre souhait de mesures incitatives.

M. Le Président.- Je vous invite à en proposer. Vous présidez, certes plus beaucoup, mais quelques collectivités, je ne vous invite pas à en présider plus d'ailleurs, mais...

M. VICTOR.- Cela viendra !

M. Le Président.- ... dans celles que vous présidez encore, rien ne vous empêche de nous déposer des projets de maisons de retraite publiques. Mais nous avons la chance d'avoir des investisseurs privés qui ont obtenu des autorisations de l'Etat, qui s'inscrivent dans le cadre du schéma que nous avons établi, avec la part de lits réservés à l'aide sociale que nous avons votée ici, sur la proposition de Jean-François KNECHT : 20 % de lits sociaux dans chaque projet. Nous avons aujourd'hui, sur ces projets, 113 M€ de chantiers. Il n'y a que l'assurance maladie qui doit donner son accord pour débloquer les autorisations pour la prise en charge de la partie soins. Ce sont ces mesures qui peuvent nous aider à bâtir ce budget de la relance.

Nous anticiperons aussi des grands chantiers. Patrick MOTTARD a parlé du campus STIC, 60 M€ de travaux, j'espère que ça sera peut-être un peu moins pour les finances départementales, mais en tout état de cause, aujourd'hui, le plan campus va nous permettre de réaliser ce chantier et nous pouvons le démarrer dans l'année. C'est important, je suis d'accord avec votre proposition,

pour que nous travaillions également sur le contenu avec l'université, et c'est ce que fait notamment Jean-Pierre MASCARELLI au travers des responsabilités qu'il occupe à la présidence déléguée du SYMISA ou de la SEM Sophia.

Ces dossiers vont s'inscrire dans notre budget, ils vont participer à la relance, ils vont contribuer à cette volonté de soutenir avec force l'investissement. Ce sera notre fil rouge : investissement, priorité à l'investissement, toujours l'investissement, et je dirai presque, rien que l'investissement.

Voilà ce qui va bâtir notre budget. Nous y travaillons tous les jours, de deux façons : d'abord dans la recherche d'économies, je vous les proposerai naturellement, et par rapport à l'effort de 40 M€ qui a été déjà fait, je souhaite qu'on aille aussi loin dans une deuxième série de propositions. Il y aura une réduction des dépenses non prioritaires pour privilégier l'investissement et pour garantir naturellement le niveau de nos dépenses sociales qui, dans ce contexte de crise, vont naturellement s'accroître, et je pense en particulier au RSA et à la prestation de compensation du handicap qui sont des mesures souhaitées par ce gouvernement.

Vous disiez tout à l'heure, M. VICTOR, qu'on avait subi de mauvais transferts de compétences ; ce n'est pas tellement des mauvais transferts de compétences puisqu'ils ont été compensés intégralement à l'euro près, c'est désormais une garantie constitutionnelle. C'était vrai dans la première vague de décentralisation que vous avez conduite, notamment sur les collèges, ça n'a pas été vrai sur les routes nationales, notamment sur l'équipement, dans la deuxième vague. Mais, aujourd'hui, il y a de nouvelles compétences volontaires : le RSA, la prestation de compensation du handicap, ce sont nos gouvernements qui les ont mises en place, ou l'APA qui avait été mise en place lorsque vos amis étaient au gouvernement. C'est vrai que ces mesures nouvelles coûtent beaucoup plus aux conseils généraux qu'ils ne perçoivent de dotations de l'Etat, mais il n'y avait pas de dotation de compensation. Ce sont des compétences nouvelles votées par la loi, par vous, par nous, quelquefois par les deux, nous y faisons face, nous avons l'obligation de nous y adapter et nous nous y adapterons cette année puisque, c'est vrai, ces dépenses et les prévisions de croissance de ces dépenses, et Philippe TABAROT qui est en charge de ces questions le sait bien, sont très nettement à la hausse.

Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui. J'ai entendu vos remarques sur le caractère inopportun de l'aide à l'économie. Au contraire, nous, nous croyons qu'il faut aider les entreprises, qu'il faut privilégier cette création d'emplois.

M. CUTURELLO, vous avez perçu à moitié l'intérêt du versement anticipé du FCTVA, vous avez simplement commis une erreur à 35 M€ près, on vous excuse parce que vous n'avez pas l'expérience de la gestion d'une grande collectivité ; le FCTVA pour nous c'est 35 M€, pas 70 M€, puisque toutes les dépenses ne sont pas éligibles au FCTVA ; ce n'est pas la totalité de l'investissement, ce n'est qu'une partie, notamment les subventions que nous versons aux communes ne sont pas intégrées dans le FCTVA.

Nous pourrions bénéficier de ces 35 M€, ce qui est déjà extrêmement important, même si ce n'est pas les 70 € - pour une fois j'aurais espéré que vous ayez raison, mais ce n'est pas le cas comme très souvent - et nous allons veiller justement à faire en sorte que notre volume d'investissements puisse nous permettre d'atteindre et de bénéficier de cette dotation de l'Etat qui est une mesure extrêmement forte et utile, qui concerne toutes les collectivités, conseil général comme communes. Nous pouvons construire avec les communes, avec les intercommunalités qui en bénéficient aussi, une véritable politique à l'échelle du département pour bâtir notre plan de relance départemental aux côtés de l'Etat, au service de l'emploi. Donc, croyez-le bien, nous y travaillons avec sérénité, avec souci d'anticiper la réalité, avec lucidité et avec volonté.

Le président de la République l'a dit, la crise est une épreuve mais elle est aussi un défi. Vous avez rappelé les uns et les autres quelques-uns de ces défis, notamment celui de la mutualisation. Je crois beaucoup à cette politique de mutualisation entre toutes les collectivités, notamment au niveau des transports, puisque je vous rappelle que nous avons nommé un directeur commun pour assurer la fusion des réseaux de transport entre la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et le conseil général qui sont les deux premiers réseaux de transport : 55 millions de passagers pour l'un, 15 millions pour l'autre, soit 70 millions de passagers sur un total pour les Alpes-Maritimes de 90 millions ; nous sommes déjà à plus des deux tiers du volume des transports concernés par cette intégration. J'ai des discussions avec les présidents des autres AOTU et avec les présidents des communautés d'agglomération qui me laissent penser que nous irons très vite sur ce sujet parce qu'il y a beaucoup d'économies à faire. Il y a en même temps beaucoup de services nouveaux et de qualité des services en matière de transport, et donc en matière de politique de l'environnement aussi, à apporter à nos concitoyens.

Mais beaucoup d'autres domaines peuvent conduire à une plus grande mutualisation. D'ailleurs, je crois qu'en faisant cela, nous allons anticiper sur ce que sera la grande réforme de l'organisation territoriale de notre pays qui prévoit une simplification et une clarification avec des compétences clairement attribuées à chaque collectivité, région, département, commune ou intercommunalité, avec des ressources fiscales clairement définies pour chacune d'elles, pour faire en sorte que l'on sorte enfin de cette nébuleuse où tout le monde fait tout et quelquefois où plus personne ne fait rien.

Pour sortir de cette paralysie, et sur les transports, le groupe UMP au sein duquel j'ai l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, avec nos collègues sénateurs, a proposé que les conseils généraux disposent demain de la compétence unique en matière de transports : transports urbains, transports interurbains. Ce que nous allons faire ici sert une nouvelle fois de laboratoire à cette réforme institutionnelle.

Nous proposons aussi que les services de secours redeviennent de la responsabilité de l'Etat parce que je considère, et c'est un débat important que nous avons avec Pierre-Guy MORANI le président du SDIS, que la responsabilité des services de sécurité, police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, comme de la santé doit relever de l'Etat.

Nous serons sans doute, pour le dernier budget, sur cette configuration. Nous allons l'aborder très sereinement. Cette crise est grave mais elle ne nous terrorise pas. Nous avons les moyens ici parce que la politique qui a été conduite dans les années écoulées a doté notre département, nos entreprises et nos territoires, des armes pour y faire face. Le budget que j'aurai l'honneur de vous présenter - ayez un peu de patience et vous ne serez pas déçus, je vous le garantis - répondra à tous ces défis.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je passe maintenant la parole à Mme GIUDICELLI pour nous présenter le rapport n° 2 relatif à l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie et d'une délégation à la commission permanente pour la mettre en œuvre.

2. FINANCES DÉPARTEMENTALES - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE LIGNE DE TRÉSORERIE - DÉLÉGATION À LA COMMISSION PERMANENTE

Mme GIUDICELLI.- Je vous propose d'ouvrir une troisième ligne de trésorerie de 30 M€ ; compte tenu du décalage du vote du budget, il faut financer les dépenses engagées, et par ailleurs

donner délégation à la commission permanente puisque, bien que nous ne soyons pas assujettis au cadre des marchés publics pour ce type de contrat financier, nous avons l'intention de lancer une consultation et c'est la commission permanente qui choisira la proposition bancaire la plus favorable au conseil général.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Le dossier n° 2, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe maintenant la parole à Jean-Mario LORENZI pour nous présenter le rapport visant à soutenir les habitants et les entreprises de Moulinet suite à l'éboulement survenu sur la route d'accès qui relie Sospel à Moulinet le 28 octobre dernier.

3. PROJET D'INDEMNISATION ÉCONOMIQUE CONSÉCUTIF À LA FERMETURE DE LA RD 2566 RELIANT MOULINET À LA VALLÉE DE LA BÉVÉRA

M. LORENZI.- M. le Président, ce rapport a pour objet la mise en place d'un dispositif exceptionnel d'indemnisation du préjudice financier subi par les commerçants et actifs moulinois suite à la fermeture de la RD 2566 qui relie Sospel à Moulinet, consécutive aux éboulements répétés entre le 28 octobre et le 5 novembre 2008.

A ce jour, en raison des travaux restant à réaliser, la réouverture de la route 2566 ne sera pas possible avant la fin février 2009.

Je tiens également, M. le Président, à remercier tous vos services pour l'effort consenti envers les Moulinois, surtout la SDA, Force 06, le SDIS bien sûr, dans ces périodes difficiles, et vous remercier aussi pour vous être déplacé, au lendemain de votre élection, à Moulinet pour apporter ainsi le soutien départemental aux Moulinois. Merci à tous, merci à l'assemblée départementale.

M. Le Président.- Merci M. LORENZI.

Ce rapport a pour ambition de témoigner notre solidarité aux habitants de Moulinet qui rencontrent une situation extrêmement difficile depuis maintenant près de trois mois, avec un éboulement d'une très grande ampleur, une falaise de 350 mètres de haut à sécuriser de façon manuelle par une entreprise de travail acrobatique. Je suis allé sur place, comme vous venez de le rappeler, rencontrer la population le 21 décembre dernier. J'ai pu mesurer à cette occasion les attentes et les espérances de tout un village qui est quasiment aujourd'hui en situation d'isolement et où la seule route d'accès passe par le col de Turini, avec des conditions d'enneigement exceptionnelles cette année, ce qui rend cet accès encore plus difficile. Nous souhaitons apporter notre aide, comme nous l'avons fait à Tende lorsque le hameau de Castérino a été bloqué, nous avons versé des aides pour compenser la perte de chiffre d'affaires. Nous le faisons aujourd'hui et nous versons également des indemnités kilométriques aux habitants de Moulinet qui travaillent sur le littoral, contraints d'effectuer un trajet de 100 km de plus par jour. C'est un effort extrêmement limité pour notre collectivité mais je crois extrêmement important, comme vous l'avez souhaité, M. le conseiller général, pour Moulinet.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ce rapport et de manifester par là-même notre solidarité aux habitants de Moulinet.

Le dossier n° 3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je crois que les habitants de Moulinet seront sensibles à cette unanimité.

Je vous propose d'approuver, comme m'y invitait M. VICTOR, les procès-verbaux des séances précédentes des 13 novembre et 18 décembre qui vous ont été remis. Avez-vous des observations sur ces procès-verbaux ?

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 13 novembre et 18 décembre 2008 sont approuvés à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous allons désormais aborder le rapport n° 4 concernant la mise en œuvre du PAPI et je passe sans plus tarder la parole à Mme SATTONNET.

4. CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE LA BASSE VALLÉE DU FLEUVE VAR POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (MEEDDAT)

Mme SATTONNET.- Le présent rapport a pour objet la convention relative au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dans la basse vallée du Var.

Pour mémoire, le risque actuel correspond, en l'état de la situation, à 25 500 habitants, 13 300 logements, 46 000 emplois.

Il s'avère qu'en 2003 l'Etat a établi la première directive territoriale d'aménagement (DTA) en France sur le département des Alpes-Maritimes et que cette DTA a identifié la basse vallée du Var comme étant le secteur essentiel stratégique de développement de ce département.

En 2008, une opération d'intérêt national (OIN) a également été décrétée sur le secteur de la basse vallée du Var, concernant seize communes, dans le périmètre du PAPI.

Je rappelle en outre que par délibération du 17 avril 2008, le Conseil général a sollicité le transfert de la domanialité du fleuve.

La basse vallée du Var a fait l'objet d'un plan de prévention du risque inondation. Ce plan de prévention est un projet. Le MEEDDAT, le 3 juillet 2008, a validé les orientations du projet de programme d'actions de prévention des inondations de la basse vallée du Var, donc du PAPI. Il l'a validé et il donne un avis favorable à ce projet sous réserve qu'il réponde efficacement au plan de prévention des risques prévisibles. Par lettre du 17 juillet 2008, le préfet l'a mis à la connaissance de l'ensemble des collectivités concernées

Le programme de ce PAPI consiste en la réalisation d'un ensemble d'actions selon cinq axes de prévention qui vous ont été présentés et détaillés. Le coût total est de 23 272 000 €, conformément à la note au rapporteur qui a été ajoutée. La participation prévue de l'Etat est de 9 487 000 €, celle du Département de 5 035 000 € ; l'Agence de l'eau participe pour 1 355 000 € et la région PACA pour 2 846 000 €.

D'autres collectivités ou organismes peuvent être sollicités à hauteur de 4 549 000 € : par exemple, la Communauté urbaine, la Chambre de commerce, un certain nombre de communes ou la communauté de communes des Coteaux d'Azur. Pour les travaux en maîtrise d'ouvrage départementale, ces acteurs sont susceptibles de participer.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser le président à signer la convention à intervenir entre l'Etat et le Conseil général, qui sont les deux cosignataires, et de solliciter les aides financières auprès des différents acteurs concernés : MEEDDAT, collectivités territoriales, collectivités locales, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Agence de l'eau, etc.

Je suis à votre disposition pour des questions peut-être plus techniques.

M. Le Président.- Merci beaucoup Mme SATTONNET.

M. VINCIGUERRA, vous avez la parole.

M. VINCIGUERRA.- M. le Président, mes chers collègues, j'avais dit lors du débat précédent sur le PPRI qu'il n'était pas question de s'opposer à la réalisation de travaux de sécurisation, notamment pour les populations et les biens qui sont exposés au risque inondation. Je ne changerai donc pas et nous ne changerons pas d'avis, même en cours de séance, sur ce sujet.

Par contre, je voudrais faire deux observations.

D'une part, la DTA, dont je souhaite qu'elle soit vraiment le fil conducteur de notre action, prévoit non pas un mais deux secteurs stratégiques dans les Alpes-Maritimes, à savoir la vallée du Var et aussi Sophia-Antipolis. Je voudrais ici émettre le souhait que toute la sollicitude que nous avons pour la vallée du Var et pour son opération d'intérêt national ne grève pas et ne gêne pas la sollicitude que nous avons historiquement pour Sophia-Antipolis. Vous en avez pris plusieurs fois l'engagement, j'attends d'en voir la traduction budgétaire.

D'autre part, lors du débat que nous avons eu en commission, j'ai pu remarquer qu'il y avait eu une sorte de prise de conscience à la suite de la séance du 13 novembre et que l'on s'était rendu compte que les choses ne pouvaient pas se faire rapidement, il y avait des contraintes juridiques d'ordre légal qu'il fallait respecter, notamment la loi sur l'eau, ce qui paraît évident dans le cadre d'un PPRI. Il faut au minimum trois ans et, plus sérieusement, cinq ans pour arriver à une révision du PPRI.

Dernière chose, nous votons ce rapport tout simplement parce que nous sommes contraints à ce type d'action. Normalement, on ne doit pas endiguer un fleuve, on ne doit pas restreindre sa capacité d'expansion, c'est l'évidence écologique. Des bêtises ont été faites, cette vallée est construite et peuplée. Je le répète, il y a eu de grosses bêtises, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas les pallier. Nous sommes contraints d'agir, agissons.

Je remarque de manière fort satisfaisante aussi que la note sera partagée, ce qui est une bonne chose, et je souhaite que pour le PAPI 2 qui se profile à l'horizon, car nous n'y échapperons pas, cette note soit aussi partagée, de manière que l'ensemble de la charge financière ne porte pas sur notre seul département et sur la seule communauté urbaine de Nice mais que l'Etat assume aussi les responsabilités qu'il a prises en permettant l'urbanisation de cette vallée.

C'est tout ce que j'avais à dire. Nous voterons ce rapport, ce qui bien entendu n'anticipe pas nos positions à venir sur les réalisations de l'OIN. Merci.

M. Le Président.- Je vous remercie. Simplement, on débattrà tout à l'heure, mais vous avez exprimé une position tout à fait pertinente dans ses grandes lignes, il n'y a qu'un hors sujet : je n'avais pas mesuré que le lit du Var avait été détourné sur Sophia-Antipolis ! Sauf un événement

naturel qui m'a échappé, je ne vois pas ce qu'a à faire le soutien à la technopole de Sophia-Antipolis dans des travaux de protection contre les inondations du fleuve Var. Ce sont quand même des travaux de protection des populations, des travaux de sécurité d'abord. Je vais me renseigner, je vais aller sur place, mais je ne crois pas qu'un événement d'une nature telle soit intervenu en si peu de temps pour faire en sorte que de Puget-Thénières, le lit du Var irrigue désormais la technopole de Sophia-Antipolis pour laquelle nous avons au demeurant le plus grand attachement.

Je passe tout de suite la parole à M. VICTOR.

M. VINCIGUERRA.- Je voudrais vous dire deux mots tout de même.

M. Le Président.- Je vous ai un peu provoqué !

M. VINCIGUERRA.- Je serai très rapide. Je voudrais d'abord rendre hommage à votre sens de l'humour, cela fait plaisir. Par ailleurs, je n'ai jamais dit que le fleuve Var pouvait être détourné sur Sophia-Antipolis mais, par contre, j'ai exprimé le souhait que, pour parler en termes de flux, le flux de nos subventions ne soit pas entièrement détourné vers la vallée du Var mais qu'il reste suffisamment soutenu sur Sophia-Antipolis.

M. Le Président.- Merci de cette précision qui nous avait échappé. Je vous répondrai sur le fond tout à l'heure. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Bien entendu nous voterons aussi ce dossier. Une précision, s'il vous plaît, sur la participation de l'Etat qui est annoncée, 9 487 000 €, et j'évoquais tout à l'heure au début de mon propos qu'en matière d'information cela nécessiterait un peu plus de rigueur afin que tout le monde puisse comprendre, quand je lis dans le quotidien local à propos des inondations du fleuve Var qu'il manque 7 M€, je comprends mal. La participation de l'Etat est bien de 9,5 M€ ; est-ce plus 7 M€ ou cela signifie-t-il que dans l'immédiat, au nom du plan de relance, l'Etat va verser très rapidement les 7 M€ sur les 9,5 M€ auxquels il est contraint en quelque sorte ? Je pense que là, il faut que l'on précise les choses.

M. Le Président.- Je vais vous les préciser. Dr FRERE, vous avez la parole.

Dr FRERE.- Merci M. le Président.

Ce dossier est plus que nécessaire, il est urgent. En tant que conseiller général de six communes de la rive gauche, j'insiste sur le fait que plusieurs de ces communes sont menacées et que, s'il y avait une crue du fleuve Var, une partie de la route 6202, le chemin de fer et certaines habitations seraient endommagés. Il est donc nécessaire de draguer aussi une partie du Var compte tenu de la quantité importante de gravats. Les quartiers des Moulins, de Castagniers, sont en péril.

C'est donc un dossier urgent et, une fois de plus, je ferai remarquer à mes collègues que c'est grâce au Conseil général qu'il va être réalisé, parce que je rappelle que l'Etat a botté en touche et que c'est le Conseil général qui prend ses responsabilités et qui va sauver une grande partie de ces villages.

Par ailleurs, si l'on veut faire Eco-vallée, il faut sécuriser le Var. C'est le PAPI n° 1 et ensuite il y a le PAPI n° 2 qui ne concerne pas cette fois-ci la ville de Nice mais tous ces villages, Colomars, Castagniers, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, la Roquette-sur-Var et Levens. Il y a d'abord une urgence et ensuite une continuité. Je pense que ce dossier, grâce au Conseil général, va sauver une grande partie de la plaine du Var.

M. Le Président.- Merci.

M. DAMIANI.- Bien entendu nous voterons ce dossier et je suis sûr que les acteurs économiques de la zone industrielle de Carros seront ravis et soulagés que ces travaux soient engagés.

Toutefois, M. le Président, le plan de financement que vous avez indiqué reste un peu flou. Il y a ces 7 M€ qui sont en suspens et il n'est pas précisé la participation des différentes collectivités que vous allez solliciter, notamment la communauté de communes des Coteaux d'Azur. Un document qui nous avait été remis au mois de juin l'année dernière, ou au mois de juillet, précisait de manière explicite la part qui allait être sollicitée en direction de la communauté de communes des Coteaux d'Azur. Cela concernait le confortement de la digue du lac. Or, dans ce rapport, je ne le vois pas et j'aimerais avoir des précisions à cet égard, s'il vous plaît.

M. Le Président.- M. DAMIANI, nous avons été, par pudeur, prudents. Vous voyez qu'il manque une ligne de 4 549 000 € qui est pudiquement appelée « autres ». « Autres » ce sont les collectivités ou les établissements publics qui sont compétents sur ce territoire : communauté urbaine Nice Côte d'Azur, naturellement, communauté de communes des Coteaux d'Azur, communauté de communes de l'Estéron. J'ose espérer que ceux qui perçoivent la taxe professionnelle sur ces territoires, et c'est le cas de la communauté de communes des Coteaux d'Azur, participeront. Les chantiers que nous allons engager dès cette année pour la protection de la zone d'activité de Carros ont notamment pour objectif la protection des entreprises existantes, mais aussi permettre l'extension de très grosses entreprises qui sont déjà installées sur le site et qui risqueraient de le quitter si les travaux qu'elles ont sollicités, notamment Virbac, devaient ne pas être réalisés.

Naturellement, et là on revient un peu au contexte budgétaire que nous évoquions précédemment, il faudra que cet effort soit partagé. Je crois que l'Etat fait un geste extrêmement important qui est la contrepartie de la domanialité du fleuve Var transférée au Département. J'avais personnellement négocié cet accord lorsque, avec le préfet Vian, à la direction de l'eau du ministère de l'Environnement il y a deux ou trois ans, alors que j'étais conseiller auprès du ministre délégué à l'Aménagement du territoire Christian ESTROSI, l'Etat s'était engagé sur une somme de 7 M€. Nous allons plus loin. Il y a également la participation de l'Agence de bassin, c'est donc un effort qui est extrêmement important.

Il reste à la charge des communautés de communes ou des communes à peine 20 % de l'investissement. Je crois que généralement on est dans des proportions inverses. L'effort de l'Etat, l'effort du Conseil général, l'effort également de la Région, que je salue sur ce dossier, même s'il est plus modeste que ce que font l'Etat ou le Conseil général, mais il existe, tout cela fait qu'il faudra à un moment que ceux qui ont la responsabilité de ces territoires ne se contentent pas de recevoir les recettes liées à la taxe professionnelle et ne soient jamais sollicités. On se mettra autour de la table, je crois qu'il y a un esprit de responsabilité que l'on connaît chez chacun, et on fera au mieux pour que la part qui sans doute vous préoccupe, soit la plus restreinte possible, mais je pense qu'elle doit exister.

M. VICTOR, un mot simplement sur le financement. Vous savez, on a vécu sur l'air des contrats de plan et ensuite sur l'air des contrats de projets, où il y avait beaucoup d'effets d'annonce, où il y avait des chiffres et où, au moment de conclure ces contrats de plan - le contrat de projet n'est pas encore conclu - on constatait des taux de consommation extrêmement faibles. Pourquoi ? Parce que l'Etat, chaque année, a un volume de crédits de paiement, il ouvre des autorisations de programme et, très souvent, les crédits de paiement qui sont affectés ne correspondent pas à ces

autorisations de programme. Ce que nous avons demandé dans le plan de relance, pour que ce chantier se réalise cette année, pour que nous ouvrons le chantier notamment de la digue de l'aéroport et de la digue de Carros dès le second semestre 2009, c'est que ces 9 M€ soient fléchés immédiatement. Certes, ce ne sont pas des crédits nouveaux supplémentaires...

M. VICTOR.- C'est la confirmation.

M. Le Président.- ... mais ce sont des crédits que l'on veut voir abonder dans les caisses du Conseil général, puisque nous aurons la maîtrise d'ouvrage de ces travaux dès cette année, et qu'ils n'arrivent pas en 2011, en 2012 ou en 2013. C'est du concret tout de suite et ça sera le plus gros chantier que nous aurons à conduire cette année.

M. VINCIGUERRA, pour terminer, j'entends bien ce que l'on me dit et je trouve ces arguments ridicules sur une certaine désaffection à l'égard de Sophia. L'OIN n'est pas le concurrent de Sophia, je crois que l'OIN est l'élément de complémentarité avec Sophia pour faire de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes une terre d'excellence économique, comme les pôles d'activité - et j'ai oublié d'y répondre tout à l'heure - sur l'est du département ne sont en rien la recherche d'un fantasme monarchique qui pourrait m'habiter. Rassurez-vous, M. VICTOR, je reste très attaché aux valeurs républicaines. Il n'y a aucune vassalité que l'on recherche avec un Rocher aussi prestigieux soit-il. Nous recherchons simplement pour notre territoire à obtenir l'implantation d'activités économiques d'où qu'elles proviennent.

Il n'y a donc pas de concurrence entre l'OIN et Sophia comme il n'y a pas de concurrence entre l'OIN ou Sophia avec les pôles d'activité que l'on veut installer à l'est, à La Turbie ou à Roquebrune-Cap-Martin, ou comme l'on veut développer sur l'ouest du département dans le bassin notamment de Cannes-Mandelieu, sur le pôle de l'image, sur les activités aérospatiales, sur tous ces territoires qui sont à enjeu stratégique. La DTA en avait défini deux : Sophia et la plaine du Var, nous sommes tout simplement dans ce cadre. Ce que nous faisons sur le campus STIC démontre tout au contraire l'engagement fort du Conseil général, alors que ce n'est pas de notre compétence, en matière d'enseignement supérieur. Nous le faisons en matière d'infrastructures routières sur Sophia de façon extrêmement développée et j'ai encore demandé hier un rendez-vous au PDG d'Escota et au PDG de Vinci, qui est la maison-mère d'Escota, pour débloquent l'échangeur autoroutier de Biot comme celui d'accès à Nice à la promenade des Anglais qui est le verrou routier de notre département. Blocage à l'entrée de Sophia, blocage à l'entrée de Nice.

Nous conduisons une politique équilibrée et ces discours qui laissent entendre de façon un peu polémique et avec des arrière-pensées un peu politiciennes, que nous nous désintéresserions de Sophia sont complètement erronés. Ce n'est pas par hasard que Christian ESTROSI, lorsqu'il était ministre, a fait en sorte que le pôle SCS soit labellisé comme un pôle mondial ; ce n'est pas un hasard si nous avons fait en sorte que les entreprises de Sophia voient leur confortement assuré. Nous travaillons notamment, avec la réalisation de la ligne LGV, pour que le pôle de Sophia-Antipolis comme le pôle de l'OIN, avec des implantations de gares à proximité, connaissent un nouveau développement.

Croyez-le bien, j'ai tout autant que vous la volonté que Sophia-Antipolis, pôle d'excellence pour les Alpes-Maritimes, qui est aujourd'hui notre vitrine internationale, qui est une réussite exceptionnelle, le demeure, et j'aimerais que demain l'OIN qui possède, j'en suis convaincu, un potentiel comparable, puisse obtenir les mêmes résultats et les mêmes succès parce que ça ne sera pas de la concurrence mais ce sera de la complémentarité et tout le monde aura à y gagner.

Je voudrais que l'on arrête avec ce discours où, chaque fois que quelqu'un prend une initiative, on le regarde comme un élément de concurrence avec une autre partie du territoire. Pour moi, le

territoire est unique, il doit être solidaire, depuis la montagne jusqu'au pôle de Sophia, jusqu'au pôle d'activité économique de l'est, il y a une cohérence totale sur ces territoires.

Voilà les éléments que je voulais vous apporter de façon un peu générale.

Vous voulez reprendre la parole ? Je vous la donne et puis nous concluons avec Mme SATTONNET.

M. VINCIGUERRA.- Juste un instant. M. le Président, je n'attendais pas d'autre réponse de votre part, et dans votre réponse il ne manquait qu'une chose, c'est de me remercier de vous avoir donné l'occasion de faire cette mise au point qui pour moi vaut engagement. Merci beaucoup.

M. Le Président.- C'est très volontiers que je vous remercie !

Me BALARELLO, vous souhaitez intervenir ?

Me BALARELLO.- Tout à l'heure j'ai entendu M. VICTOR nous parler d'être vassalisés par rapport à Monaco. Je voudrais simplement rappeler que Monaco est un pôle très important pour les Alpes-Maritimes parce qu'il représente à peu près 40 000 emplois. Si vous enlevez 5 000 emplois monégasques et 6 000 emplois concernant des personnes qui viennent de Ligurie, en train, tous les matins, il reste tout de même 29 000 emplois et ce sont des gens des Alpes-Maritimes qui vont travailler à Monaco. Il y a même des gens de la partie ouest des Alpes-Maritimes qui vont travailler tous les matins à Monaco.

M. Le Président.- Merci. M. LEROY ?

M. LEROY.- M. le Président, je voudrais très rapidement apporter un témoignage.

Je crois qu'il faut dire que le département a une expérience dans le domaine de la lutte contre les inondations. Rappelez-vous la plaine de la Siagne où le Conseil général, à l'époque, en la personne de son président, le député du secteur principalement, en l'occurrence Michèle TABAROT, et le président du syndicat avaient fait le tour de France pour obtenir l'ensemble des financements qui se situaient à hauteur de 80 %, et les collectivités ont été largement épargnées par une participation très importante du Conseil général qui a un savoir-faire dans son histoire du traitement de l'inondabilité.

Je voulais dire à M. DAMIANI et au Dr Alain FRERE qu'ils n'ont pas d'inquiétude à avoir car, dans notre institution, il y a un savoir-faire au niveau départemental, au niveau régional, et vous aviez raison de souligner la participation de la Région qui avait joué le jeu ; le Conseil général a participé encore plus pour égaler et épargner les communes. Je crois donc qu'il faut être très confiant, mon cher Alain, car le Conseil général a été le pilote de cette opération qui a permis d'investir près de 4 M€ dans la plaine de la Siagne grâce à la concurrence de notre institution.

M. Le Président.- Merci M. LEROY, en vous renouvelant nos remerciements pour avoir vous-même participé à ces travaux. Il y a un cas de jurisprudence très clair.

M. CALZA ?

M. CALZA.- M. le Président, je voudrais donner mon avis sur un secteur que je connais à peu près bien, la plaine du Var, puisque j'y habite et j'en parle depuis près de vingt ans ; j'ai rarement été écouté. Je crois que le mal lié à l'inondabilité dans la plaine du Var vient de deux raisons, la

première étant la construction des seuils qui ont été effectués il y a une vingtaine d'années sur le fleuve Var. C'est à partir de ce moment-là que tous les problèmes ont commencé.

J'avais, à diverses reprises, expliqué qu'il fallait les supprimer, mais je n'étais pas ingénieur hydraulicien et on ne m'a jamais écouté. Par contre, il y a sept ou huit ans, un groupe d'experts s'était prononcé, d'ailleurs à la demande de l'Etat, et la conclusion était la suivante : il faut impérativement supprimer les seuils. J'attends toujours avec espérance que ces seuils soient supprimés, mais je crois qu'ils sont toujours là.

J'ai lu qu'il était question de les renforcer, mais il n'est pas question de les supprimer. Or, si tout à l'heure on disait qu'il ne fallait pas endiguer un fleuve, là le fleuve n'est pas endigué depuis vingt-cinq ans, il est barré. Ce qui est regrettable c'est que la société qui est concessionnaire de l'utilisation des microcentrales, devait investir à l'époque un million de francs par an pour nettoyer l'amont de tous les seuils. En vingt ans, cela faisait 20 millions de francs. Je sais que zéro centime a été investi. Pour quelle raison ? L'Etat n'a jamais demandé à cette société de nettoyer le fleuve. Maintenant on parle de Castagniers, c'est clair, le Pr EHRMANN, s'il était encore là, nous expliquerait qu'il ne faut pas que le fleuve, pour qu'il soit bien drainé, soit barré en travers, il faut permettre l'écoulement. On a créé volontairement, je le dis, je le répète, depuis vingt ans, le problème de l'inondabilité de la plaine du Var.

Je reste persuadé que la seule solution est de supprimer les seuils qui barrent le fleuve Var. Merci.

M. Le Président.- Merci M. CALZA.

Mme SATTONNET, pour conclure ce débat, c'est une contribution importante, je n'ai pas les compétences techniques pour y répondre mais, en tout état de cause, je pense que ces questions doivent être posées.

Mme SATTONNET.- Tout d'abord, mes excuses à M. VINCIGUERRA pour avoir effectivement omis de parler du deuxième secteur stratégique qui est l'extension de Sophia-Antipolis. Je voulais simplement rappeler que, en cohérence, l'Etat devait à la fois travailler sur la prévention du PAPI, sur le secteur qu'il avait lui-même identifié comme étant stratégique pour le développement.

Sur le point de Sophia-Antipolis, juste un mot : je crois que l'opération d'intérêt national est une nécessité pour le développement et le confortement de Sophia-Antipolis parce que la plaine du Var, et notamment au niveau de l'aéroport, de la gare multimodale, du TCSP rive droite, rive gauche, etc., est une condition essentielle au développement possible de Sophia-Antipolis.

Cette parenthèse étant fermée, sur le plan technique, j'entends ce que dit M. CALZA. Un grand nombre d'études ont été menées depuis longtemps au niveau du SAGE, ensuite avec SOGREAH, entre l'Etat, le Conseil général, la Communauté urbaine également. Effectivement, l'abaissement de certains seuils est prévu, notamment dans un premier temps les seuils 10 et 9, puis dans un deuxième temps le seuil 8. Ce qui s'est passé historiquement, c'est que le désengrèvement du fleuve par le travail qu'avaient fait les carriers pendant un très grand nombre d'années, avait conduit il y a longtemps à l'abaissement du fleuve et à celui de la nappe. Dans un deuxième temps, les seuils ont été construits, bien ou mal, en tout cas le remède a posé aussi un certain nombre de problèmes, on le sait aujourd'hui. Le Conseil général a anticipé déjà au niveau du seuil n° 7 avec la trémie sur des travaux importants qui figurent dans le cadre du PAPI. L'Etat, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, travaille sur le seuil n° 4. Les seuils 2 et 3 ont disparu en 1994. Il reste encore les seuils 5 et 6 pour lesquels l'Etat sera maître d'ouvrage.

Je voudrais dire à M. VINCIGUERRA que concernant les travaux envisagés dans le PAPI, il ne faut pas confondre les travaux sur les digues qui ne nécessitent qu'une autorisation au titre de la loi sur l'eau, et les travaux dans le lit du fleuve qui nécessitent des procédures « loi sur l'eau » plus lourdes.

Il est urgent de réaliser les travaux sur les différentes digues. Elles ont souvent, notamment au regard des zones qui ont été mises en rouge dans le projet de PPR inondation, des objectifs différents :

- celle du Broc a pour objectif d'être renforcée parce qu'elle est fragilisée et qu'il existe un risque important de captation du lit du fleuve dans la zone d'activité de Carros, avec un débit de 300 m³/seconde, ce qui est relativement important ;
- celle de CADAM/MIN/Escota a besoin d'être rehaussée et confortée, avec une étude en cours par le CETE sur, en face, le secteur Saint-Laurent-du-Var pour éviter un effet miroir et l'inondabilité de cette commune ;
- sur la zone rouge de Saint-Isidore qui concerne plus directement la communauté urbaine, c'est une problématique d'eau pluviale. C'est le vallon de Lingostière et non pas l'inondabilité liée au fleuve Var qui conduit au risque d'inondation dans ce secteur et à la mise en zone rouge, pour l'instant, dans le projet de PPR sur Saint-Isidore ; et c'est une contrainte au regard du collège qui doit être construit, ainsi que de la zone d'activité et tout simplement de la sécurisation des habitants.

M. Le Président.- Merci. M. CALZA, quinze secondes, je voudrais clore ce débat.

M. CALZA.- Dire que se sont les carriers qui ont fait baisser la nappe phréatique, c'est l'argument donné il y a vingt-cinq ans pour justement créer les seuils. Cela devait permettre de faire remonter la nappe phréatique. On avait à l'époque installé des piézomètres et, tous les ans (je rapportais les relevés), au lieu de faire remonter la nappe phréatique, la construction des seuils l'avait fait baisser. A telle enseigne que dans la plaine du Var, de nombreuses maisons commençaient à s'ouvrir parce qu'il n'y avait plus l'eau dessous, tout simplement parce que le limon est venu colmater les rives est et ouest du Var, empêchant l'eau du Var d'aller dans la plaine est et ouest.

M. le Président, on va investir 23 M€ ; pourrait-on mener une étude préliminaire pour être bien certain que le maintien des seuils est souhaitable ? Je pense qu'avant d'investir 23 M€, nous pourrions financer cette étude, au moins nous serions sûrs, je l'espère.

M. Le Président.- Des études, cela fait des années que l'on en fait, personne n'est d'accord sur les conclusions. Il y a eu une étude importante réalisée par le laboratoire SOGREAH qui est à la base des travaux réalisés actuellement et qui va dans le sens que vous exprimez de façon générale.

Il faut voter.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie d'avoir approuvé à l'unanimité ce rapport important qui va engager un chantier capital pour l'avenir de notre département et pour la sécurité de ses habitants, dès cette année.

Je passe la parole à M. LUCA pour nous présenter le Plan Climat Énergie Territoire des Alpes-Maritimes.

11. Le Plan Climat Energie Territoire du département des Alpes-Maritimes

M. LUCA.- M. le Président, pendant que je présente le rapport, des documents seront projetés et quelques éléments fournis pour illustrer ce dossier qui est important puisque ce Plan Climat Énergie Territoire s'inscrit parfaitement dans la logique du Grenelle de l'environnement version 1, et version 2 à venir au Parlement. C'est d'autant plus important que nous l'avons en quelque sorte anticipé puisque nous avons lancé ce plan dès le mois de décembre 2007, avec une estimation des émissions de gaz à effet de serre et des plans d'actions à adapter sur un certain nombre d'années.

Les Alpes-Maritimes, je pense qu'il faut le dire et le souligner, sont parmi les premiers départements à s'être engagés dans cette démarche volontariste. Christian ESTROSI l'avait dit et exprimé à plusieurs reprises et nos services de la direction de l'écologie et du développement durable s'y sont attelés. C'est donc une présentation certes qui sera forcément évolutive mais qui est déjà suffisamment sérieuse pour vous être présentée.

Je ne reviendrai pas sur le problème climatique posé à l'échelle de la planète ; il nous appartient d'apporter notre obole. Nous travaillons en partenariat avec l'ADEME dont d'ailleurs la présidente est devenue ministre hier, et en ce qui nous concerne, nous allons dans ce plan établir un état des lieux répertoriant toutes les sources et les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre dans notre département, afficher bien sûr des ambitions dans une stratégie concertée et, enfin, établir un plan d'actions avec tous nos partenaires. Vous avez la liste de tous les partenaires qui sont partie prenante, bien entendu, puisque ce n'est pas le Conseil général seul qui peut mener cette action, c'est une affaire totalement collective.

L'état des lieux c'est le bilan carbone que nous avons réalisé. Le graphique qui va vous être présenté est intéressant parce qu'il montre que c'est le mode transport qui représente 70 % des émissions de gaz à effet de serre, à la fois dans les transports collectifs et dans les transports de personnes en voiture. Cela démontre d'ailleurs que quand on se lance dans le transport collectif, il y a une réflexion à avoir sur ce que l'on met sur les routes en transport collectif. Nous serons amenés dans une deuxième étape à sensibiliser bien sûr tous les organisateurs de transports à changer de logique, parce qu'il n'y a pas que la voiture particulière qui pollue, il y a aussi les véhicules collectifs.

Deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre : tous les procédés industriels. Nous avons des activités industrielles qui devront évoluer (chimie, plastique, cimenterie...).

Troisième mode d'émissions de gaz à effet de serre : tout ce qui est tertiaire et résidentiel, lié au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire. Nous avons déjà engagé une action volontariste avec le solaire, le thermique et la filière bois. A noter tout de même, puisqu'on parle beaucoup de développement dans les rapports précédents, l'intérêt qu'il y a pour nous à maintenir une agriculture dans notre département puisque c'est elle qui génère le moins d'effets de serre. Le développement agricole est un élément pertinent également pour notre département, même s'il est souvent laissé médiatiquement à la portion congrue, ce qui est un tort parce que je pense que nous avons une agriculture de qualité et de haute technologie, qui a d'ailleurs intéressé notre ministre de l'Agriculture Michel BARNIER. Ce dernier, dans une réunion de travail qui a eu lieu dans le Var récemment, a été particulièrement épaté par les solutions technologiques avancées par le président de la chambre d'agriculture Michel DESSUS, qui sont le fruit d'un long travail de tous les agriculteurs de ce département.

Les ambitions de ce plan sont bien sûr d'afficher un objectif consistant à diviser par quatre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, en tout cas 20 % d'ici 2020. Certains pourront en discuter, bien sûr, mais si nous n'affichons pas un objectif ambitieux, il ne sera pas difficile de ne pas l'atteindre.

Le plan d'actions dans les cinq à dix prochaines années, c'est environ quatre-vingts actions définies, hiérarchisées en fonction de leur impact potentiel, que l'on peut regrouper en différents thèmes :

- **des actions à faisabilité « immédiate »**

- développement de programmes de recherche sur des carburants alternatifs : je voudrais préciser, M. le Président, que lorsque nous parlons dans notre rapport de développement de programmes de recherche sur des carburants alternatifs, des biocarburants, c'est bien sûr ceux de la deuxième génération ; vous savez le débat qu'il y a sur ceux de la première qui sont finalement encore plus catastrophiques que si l'on n'avait rien fait ; c'est donc bien sûr ceux de la deuxième génération ;

- développement des énergies renouvelables ;

- filière bois-énergie ;

- production solaire ; ce sont des choses qui sont déjà lancées ;

- production décentralisée d'électricité ;

- continuité d'approvisionnement en eau ; nous aurons des rapports à ce sujet lors du budget primitif ;

- **des actions « prioritaires »**

- définir des normes ambitieuses de performance sur le bâti, en conditionnant bien sûr les aides que nous pouvons apporter ;

- rénover les logements sociaux dans cette perspective ;

- développer les transports collectifs de nouvelle génération ;

- développer les techniques de l'information et le télétravail ;

- étudier les solutions alternatives au fret routier qui est l'une des vraies préoccupations de notre département, et Christian ESTROSI a eu souvent l'occasion d'en faire état en évoquant la perspective du fret maritime qui figurera pour nous dans les actions prioritaires ;

- enfin, des actions évaluées comme « complémentaires », pour aller plus loin, redéfinies à chaque bilan actuel du plan d'actions :

- un partenariat énergie-climat avec la principauté de Monaco ;

- l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les bâtiments et les infrastructures portuaires qui doivent être améliorées ;

- la desserte ferroviaire régionale.

Le coût de cet ensemble, tous partenaires confondus, est évalué à environ 560 M€, ce qui est conséquent : 95 M€ pour les actions immédiates, dont 20 M€ pour le Conseil général. C'est dire que, on en débattait tout à l'heure dans les orientations budgétaires, nous assumons parfaitement nos responsabilités en la matière, malgré les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur les finances nationales et départementales, et le développement durable ne sera pas la part sacrifiée dans ce qu'il est nécessaire de faire pour l'avenir de notre département.

L'organisation de ce plan d'actions passe bien sûr par la mise en place d'un comité de pilotage. A ce sujet, par rapport au document que vous avez, il y a une rectification à apporter : il convient de nommer six conseillers généraux et non pas cinq puisque, en plus de l'environnement, des transports, des routes, des bâtiments et de la santé, le développement économique s'impose parce qu'il est totalement compatible avec le développement durable, il en est l'élément moteur, et l'on a suffisamment parlé d'Eco-vallée comme élément structurant de référence pour qu'il n'y ait pas cet oubli.

Je passe sur la liste que nous avons répertoriée. Si d'aventure certains d'entre vous trouvaient qu'il y manque un organisme, bien sûr nous la compléterions.

Cinq groupes thématiques seront mis en place pour débattre :

- bâti et aménagement

- transports et déplacements

- énergies

- développement économique dans lequel figurent les déchets ; à ce sujet, suite à la remarque en commission de notre collègue VINCIGUERRA sur l'insuffisance de la fiche-action, dans le document que vous avez reçu, et compte tenu de tout le travail réalisé par un certain nombre d'entre nous, dont lui-même, cette fiche est complétée avec l'amendement que propose la commission écologie

- adaptation au changement climatique

Tout cela pour vous dire que des outils de communication devront continuer à sensibiliser la population à cette problématique : un site Internet, un tableau de bord de suivi et, surtout, l'organisation d'un séminaire annuel destiné à faire le point, à échanger, à voir les évolutions.

Le domaine du développement durable fait que, parfois, le mieux est l'ennemi du bien et que les actions se contredisent, en apportant un mieux d'un côté et une valeur négative de l'autre. Il nous appartiendra donc sûrement de faire des arbitrages. En tout cas, ce Plan Climat Énergie Territoire fait honneur à notre département, M. le Président, vous avez voulu qu'il soit inscrit dans le cadre de nos débats dans cette séance pour lui donner toute son importance, je veux vous dire combien nos fonctionnaires de l'écologie et du développement durable vous en savent gré et je veux profiter de l'occasion pour vous dire le travail énorme qu'ils peuvent faire avec des moyens très contraints, sur lesquels il n'y a pas de laxisme, pour impulser et être le pilote du développement durable pour demain ; c'est aussi une tâche qui est exaltante pour eux.

M. Le Président.- M. VICTOR et Mme GOURDON ont demandé la parole.

M. VICTOR.- M. le Président, bien entendu c'est une question particulièrement importante et à laquelle nous souscrivons quant à la démarche, voire au contenu, de toute façon nous verrons le contenu en marchant. Mais permettez-moi quand même quelques réflexions ou observations.

D'une part, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de notre conférence des présidents, c'est vraiment une question importante qui mérite que, le plus en amont possible, nous soyons associés à la réflexion et aux initiatives qui sont prises, afin de ne pas être à même de découvrir un document important en commission. C'est ma première observation.

D'autre part, sur les GES et concernant les modes de transport, lorsqu'on évoque la question du transport collectif, je pense qu'il faudrait que l'on sache bien dissocier ce qui relève des transports au quotidien, pour prendre un raccourci, de tout ce qui est développement touristique, par exemple les cars de tourisme, ce que cela représente, qu'on puisse faire la distinction là-dessus parce que ce serait des indications intéressantes. Lionnel LUCA disait à l'instant qu'il nous appartient de bien maîtriser, en matière de transports en commun, ce qui dépend de chaque catégorie.

Deuxième observation, Lionnel LUCA vient aussi de l'évoquer, en ce qui concerne les biocarburants, on sait que sur cette question, notamment dans le cadre de la dernière crise alimentaire mondiale, ont été mis en exergue les dangers du développement inconsidéré de ce type de carburants qui, aujourd'hui, sont pointés du doigt par de nombreux spécialistes comme la fausse bonne idée par excellence.

Troisièmement, en ce qui concerne le comité de pilotage, il me semble que l'on a dû faire quelques petits oublis ; je pense notamment aux Coteaux d'Azur, lorsqu'on a une grande zone industrielle telle que la zone de Carros, ou je pense aussi au Pays des Paillons lorsque l'on sait ce qu'est leur problème en matière de gaz, notamment avec l'usine Vicat dont on regrette d'ailleurs la décision prise par le préfet, en arrivant, de permettre les brûlages. De ce point de vue, il me semble que le comité de pilotage, dans ses différentes composantes, aura non pas à intervenir sur des choses existant déjà mais sans doute à anticiper sur des risques possibles quand telle ou telle annonce intervient. J'insiste pour que, par exemple, des représentants des deux communautés d'agglomération puissent être présents dans le comité de pilotage.

Par ailleurs, il me semble qu'en matière d'énergie, ERDF est très peu sollicitée. Il me semble que là, nous aurions une compétence importante en la matière et qu'il faudrait savoir l'associer à ce comité de pilotage.

Enfin, utile à la fois pour nous, élus, qui ne participerons pas éventuellement aux différents groupes de travail, mais même plus globalement pour l'ensemble de notre collectivité, le fait qu'après chaque comité de pilotage il y ait peut-être une communication nous permettrait d'avoir des éléments.

M. LUCA.- En interne.

M. VICTOR.- Enfin, s'agissant des groupes de travail thématiques, quelle sera leur composition et quelle sera la place des élus dans ces groupes thématiques ?

Merci.

M. Le Président.- Simplement, avant de vous passer la parole aux uns et aux autres, je souhaite que tous ceux qui veulent travailler de façon la plus large possible, quels que soient les groupes en interne, puissent le faire. Je vous propose qu'à la conférence des présidents de groupe nous définissions la composition des commissions internes et, naturellement, par principe, je suis

favorable à ce qu'il y ait la représentation la plus large et que l'on puisse effectuer, préalablement aux décisions, un travail de concertation et des débats approfondis. Je suis donc extrêmement favorable à une participation élargie et, en premier lieu, à votre participation sur la composition du comité de pilotage. Nous avons précisé dans le document de façon un peu large les communautés d'agglomération, mais dans notre esprit c'est également les grandes intercommunalités ou toutes celles qui souhaiteraient en faire partie, je crois qu'il n'y a aucune restriction là-dessus.

Mme GOURDON, vous avez la parole.

Mme GOURDON.- M. le Président, ce Plan Climat Énergie Territoire est extrêmement important et nous aurions souhaité être associés à ce grand débat qui a peut-être précédé en d'autres lieux.

J'ai deux propositions à faire pour que nous ne soyons pas totalement en contradiction.

Peut-être allez-vous me taxer d'être une femme tête, mais par rapport à mes interventions précédentes concernant les aides aux particuliers qui rentrent complètement, évidemment, dans un Plan Climat Energie, et les efforts des particuliers sont associés à ceux des collectivités pour y arriver, je vous avais proposé de faire un petit effort pour les dossiers qui n'étaient pas arrivés à temps ; vous vous rappelez cette date fatidique du 18 novembre qui avait laissé un certain nombre de dossiers à la fois d'entreprises et de particuliers sur le carreau, et vous m'aviez dit : c'est une question à 2 M€.

Pour que ça ne soit pas une question à 2 M€, je vous fais la proposition suivante, peut-être une question à 0,5 M€, je ne sais pas : laisser de côté, dans ces aides, la partie des dossiers sur le photovoltaïque qui eux-mêmes génèrent du rapport par la suite, considérer peut-être les dossiers des particuliers qui veulent faire des économies d'énergie ou s'engager dans les énergies renouvelables, et peut-être repousser la date du 18 novembre au 30 novembre ; nous aurions à notre crédit un effort fait dans ce sens-là et nous irions quand même dans le sens de ces économies d'énergie.

Ma deuxième remarque concerne directement ce plan. Mon collègue a fait déjà une remarque sur la composition du comité de pilotage ; pour ma part, j'ai remarqué qu'il n'y avait pas d'associations. Il y a dans notre département des associations extrêmement qualifiées et expérimentées dans ces dossiers, dans ces actions et dans ces recherches, il faudrait peut-être les y associer. On peut faire des propositions, vous en avez peut-être. Je pense que c'est une dimension intéressante. Par ailleurs, un certain nombre de communes ou de collectivités sont déjà engagées dans l'expérimentation de certaines fiches qui sont très intéressantes et bien décrites par ailleurs ; peut-être pourrions-nous aussi nous appuyer sur les expériences qui ont déjà eu lieu, qui ont atteint des objectifs d'économie d'énergie, par exemple, au niveau des collectivités et des habitants, c'est important. J'en avais déjà fait état au Grenelle de l'énergie du mois dernier.

Voilà mes deux remarques : l'une sur l'aide aux particuliers, l'autre sur la composition du comité de pilotage, y introduire les associations, et ensuite s'appuyer sur les démarches des collectivités qui ont déjà abouti à des réussites dans ce domaine.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA ?

M. VINCIGUERRA.- Juste deux ou trois mots.

Je suis très embêté par ce rapport. Pourquoi ? Ce rapport est une nécessité ; l'action qu'il programme est une nécessité. Une fois cela dit, on nous présente un rapport avec quatre-vingts propositions à l'ouverture de la commission environnement. Il est impossible d'analyser ces rapports en dix minutes. Il n'est pas plus possible, dans le délai d'une semaine, de faire des propositions puisque j'en ai fait et que certaines ont été acceptées, intégrées, et d'autres refusées, sans que l'on me donne de raisons que je trouve, moi, pertinentes.

Je trouve qu'on a voulu faire vite, et c'est bien, mais en faisant vite on a oublié un certain nombre de choses. Mes collègues l'ont dit, on a oublié certaines collectivités et pas des moindres : CASA, CAPAP, ce ne sont pas de petits territoires.

Ils y sont ? Soit. Mais on en a oublié d'autres.

On a oublié de mettre les associations agréées de ce département qui ne sont pas nombreuses mais qui ont cet agrément leur permettant d'intervenir dans le domaine de l'environnement. C'est très dommage.

Et, surtout, on a oublié une concertation préalable avec le pivot de cette réflexion : les élus du Conseil général. Pour ma part, je pense qu'il aurait été souhaitable que nous ayons une information préalable avec suffisamment de temps et une capacité d'intervention, ce qui n'a pas été le cas.

Tout cela m'amènerait à refuser de voter. Non pas à m'abstenir ou à voter contre, mais simplement à demander le report en refusant de voter.

Vous venez de prendre un certain nombre d'engagements : ouvrir le comité de pilotage sans en faire une cathédrale, parce qu'il n'est pas question de faire des messes mais il est question de faire en sorte qu'il y ait un certain nombre de gens pertinents dans cette affaire qui pour l'instant en sont exclus.

Par ailleurs, je souhaiterais que les groupes d'opposition soient présents. Les responsables de grands secteurs du Conseil général, soit, mais enfin tout de même, l'opposition existe, elle est néantisée dans votre comité de pilotage.

Toute cette précipitation a conduit à un certain nombre d'erreurs ; si vous vous engagez à les rectifier et à faire en sorte que dans un échange que l'on pourrait avoir, on arrive à un résultat qui rende la forme plus acceptable de manière à mieux travailler sur le fond, soit. Si cet engagement est pris, alors nous voterons ce plan, mais encore une fois un peu à l'aveuglette.

M. GINESY.- M. le Président, mes chers collègues, je voudrais dire toute ma satisfaction de voir les stations de ski et de montagne, surtout de montagne, associées à ce groupe de travail et dire tout le travail qui a été fait par celles-ci dans le cadre du bilan carbone et des mesures qui sont prises et qu'il faudra poursuivre. On voit bien que dans le débat qui pousse la candidature de Nice aux Jeux olympiques, l'aspect environnemental est des plus importants, je ne peux donc que me réjouir de ce dossier.

Je voudrais dire à mon collègue le rapporteur de ce dossier combien je le remercie d'avoir souligné l'importance du rôle de l'agriculture, mais là-dessus je ferai peut-être une demande, c'est que l'un des conseillers généraux en charge de l'agriculture puisse siéger au comité de pilotage, parce qu'il est bien évident que les efforts que nous avons faits ces dernières années avec le

programme AIME méritent largement d'être complètement en connexion avec les mesures qui seront prises dans le cadre de ce rapport.

M. Le Président.- Bien. Lionnel LUCA apportera peut-être quelques réponses et je conclurai.

Sur les questions de forme, avant de passer la parole à Lionnel LUCA, il n'y a pas de blocage de principe sur la composition d'un comité de pilotage. Sur la méthode, c'est vrai que nous sommes allés vite et j'ai souhaité aller vite, donc j'assume les critiques que vous exprimez sur la forme, même si je perçois la satisfaction sur le fond et, ce qui m'importe, c'est le fond sur ce dossier capital extrêmement important.

D'abord, on n'écrit pas sur une page vierge. Ce travail est le fruit de tout ce qui a été réalisé depuis de nombreuses années ici, au Conseil général, sous l'impulsion de Christian ESTROSI qui a toujours souhaité faire de cette politique environnementale l'un des objectifs majeurs du département. C'est d'ailleurs cette ambition, cette volonté qui a valu au département d'être classé récemment, par le magazine *La Vie*, au deuxième rang des départements français en termes de volonté environnementale. Cette dimension, cette politique, nous l'avons et elle repose sur des acquis. Bien sûr on est allé vite, ce travail a été terminé à peu près au moment de la phase de transition et de mon élection, au mois de décembre. J'ai souhaité symboliquement que ce soit lors de la première séance après mon élection, que j'ai l'honneur de présider dans cet hémicycle, que soit adopté ce rapport. Je veux le faire très clairement, de façon symbolique, de façon volontariste, pour marquer notre ambition commune de faire de ce Plan Climat et des quatre-vingts mesures qu'il comporte, l'axe directeur de toute la politique départementale. Ce plan est exhaustif, il comprend des volets en matière de bâtiment, de transports, d'économie, et il concerne finalement tous les volets de notre politique d'aménagement du territoire, de notre politique d'investissement. C'est un plan extrêmement ambitieux au plan budgétaire, sur la durée, c'est un plan sur le long terme. Notre ambition est clairement affirmée et la rapidité qui s'y associe est volontaire.

Ceci dit, ce postulat exposé, naturellement je suis totalement ouvert à vos propositions pour y associer les associations environnementales agréées parce qu'il faudra, même si j'aime beaucoup les cathédrales, et nous partageons au moins ce point de vue, que nous ne transformions pas ce comité de pilotage en « machin » ingérable et cacophonique. D'accord pour les associations agréées, d'accord pour la participation des intercommunalités qui le souhaitent ; nous avons précisé toutes les communautés d'agglomération, la CASA et la CAPAP figurent donc dans le document qui vous a été remis, c'était moins clair pour les communautés de communes, nous l'amendons dans ce sens.

Nous sommes à la fois au résultat déjà d'une politique très forte conduite par Christian ESTROSI et au début d'une nouvelle impulsion. Nous sommes donc à un moment où toutes les commissions, toutes les démarches participatives sont de mon point de vue les bienvenues et souhaitables. Je vous donne mon total accord pour que nous élargissions tous les comités possibles et souhaitables, à la seule réserve qu'ils demeurent limités par l'organisation matérielle et par l'efficacité ; on n'entre pas dans des réunions à deux cents. Mais, sur le comité de pilotage, et cela doit rester un comité de pilotage, je vous donne acte de vos propositions.

Je passe la parole à Lionnel LUCA.

M. LUCA.- M. le Président, vous avez dit l'essentiel, de toute manière je ne vais pas surenchérir là-dessus.

Le président a souhaité accélérer les choses, et je crois qu'il était très important pour lui, en début de mandat, d'afficher, si je puis dire, la couleur verte de notre département ; cela devrait

plutôt vous réjouir. Mais, si vous regardez bien les fiches, vous vous apercevrez qu'il y a un travail énorme, ce n'est pas quelque chose que l'on a bâclé au dernier moment, c'est un travail de fond qui est fait par nos services et c'est plutôt la mise en forme, la présentation qui peut effectivement vous donner un peu ce sentiment. Mais derrière cela, il y a un gros travail. C'est également la volonté du président de faire en sorte que nous-mêmes, nous conseil général et nos services, nous soyons exemplaires en la matière. C'est donc une pression qui est mise en interne et cela devrait d'autant plus vous réjouir que vous l'avez parfois déploré.

Bien sûr, les associations agréées ont toute leur place dans le travail qui sera fait.

Concernant l'opposition au conseil général, il n'y a pas de problème. La porte a toujours été ouverte pour ceux qui voulaient travailler. Je pense que nous l'avons démontré sur le plan des déchets puisque vous avez vous-même présidé un groupe de travail. On n'exclut rien et toutes les demandes de bonne volonté qui seront faites seront bien sûr acceptées. Un Plan Climat n'est pas de droite, de gauche ou du centre, il concerne tout le monde et c'est le bon sens et le pragmatisme qui doivent l'emporter.

Pour notre collègue Mme GOURDON, je comprends votre souci des aides aux particuliers. Je déplore moi-même les nécessités et les contraintes qui s'imposent à nous. Simplement un bémol sur la « lamentation » sur le particulier : derrière le particulier il y a souvent une entreprise. Je vous ai connue avec moins de mansuétude pour l'élément capitaliste en la matière et, vous le savez très bien, beaucoup de particuliers ont parfois été instrumentalisés par des entreprises dont certaines n'étaient quand même pas tout à fait dans l'esprit qui était le nôtre sur le développement durable. Nous ne pouvons donc pas reporter une date butoir parce que nous savons que nous aurions un déferlement, et jusqu'au truquage. Je peux vous dire que d'ores et déjà, nous avons eu des cas précis de truquage pour falsifier les dates. Vraiment, il faut faire un travail très précis. Au cas par cas de situations avérées, il y aura rattrapage ; mais pour ceux qui ne sont pas forcément de bonne foi, nous ne pouvons pas accepter une conséquence financière désastreuse pour ceux qui sont aussi des contribuables.

M. Le Président.- Merci, M. le Vice-président.

Mme GOURDON, quelques mots puis je conclurai ce débat.

Mme GOURDON.- **Je ne suis pas naïve et je sais bien ce qu'il pouvait y avoir derrière certains dossiers, mais par contre sur d'autres dossiers, effectivement, il y avait une grande honnêteté. C'est la brutalité de l'arrêt sur image de ce plan qui était déplorable et qui a été déplorée par beaucoup de gens. Après, je ne suis pas naïve sur certaines entreprises.**

Merci, en tout cas, pour la porte ouverte.

M. Le Président.- Mme GOURDON, je vous répondrai par écrit. On va regarder avec Lionel LUCA, on va chiffrer et regarder dossier par dossier. Une mesure générale, je vous l'ai dit l'autre jour, on en a parlé en commission permanente, c'est une question à 2 ou 3 M€. Vous faites des propositions qui sont plus modestes et plus constructives, on va regarder cela avec les services, naturellement ma porte n'est pas fermée. Je comprends que cette situation ait pu poser des difficultés, elle a été encore plus brutale dans d'autres collectivités, et notamment au Conseil régional où le chèque énergie est passé de 3 000 € à 300 €, et là, tous les dossiers qui n'avaient pas été votés et qui avaient été déposés avant la date n'ont pas eu d'effet rétroactif ; ce qui n'est pas notre cas puisque tous les dossiers reçus avant la date du 18 novembre seront votés selon les anciens barèmes.

C'est un effort important, on va regarder, comme le dit Lionnel LUCA, les cas qui posent vraiment des difficultés, sur la base de la bonne foi, et c'est vrai qu'on a reçu avec les formulaires qui ont été mis en ligne après le 18 novembre et qui sont des formulaires nouveaux, des dossiers qui dataient d'avant le 18 novembre, signés par des installateurs. Naturellement, ces cas ne peuvent pas être pris en compte, ils traduisent quand même une certaine mauvaise foi de la part de certaines entreprises en la matière.

Je vais conclure ce débat en félicitant tous les services de la direction de l'écologie et du développement durable, dirigée par Jean-Marc GUERIN, et notamment le travail effectué par Laurence DALSTEIN qui a porté ce Plan Climat. Je crois que c'est un rapport qui fera date. C'est un rapport dont les conséquences pour l'aménagement de notre département seront extrêmement importantes. Il traduit une volonté forte, il traduit des engagements précis, concrets. Dès la prochaine session de notre assemblée, donc dès le 19 mars, nous présenterons un rapport qui constituera le socle de référence pour toutes les constructions bâtementaires pour le Conseil général, avec la définition de normes environnementales très précises, et je vous propose que préalablement vous soyez associés à cette réflexion.

Les services y ont travaillé et, aujourd'hui, il y a sur ce document des ajustements qui sont faits entre la direction de la construction et du patrimoine et la direction de l'environnement et du développement durable, mais, après la cathédrale, ce sera notre bible pour tout ce qui concerne les constructions, et les normes en matière environnementale qui seront désormais en vigueur pour les constructions non seulement réalisées en maîtrise d'ouvrage par le Conseil général, mais aussi pour les constructions réalisées par les collectivités auxquelles nous apportons notre contribution financière.

Ce rapport est important.

Je remercie Charles-Ange GINESY et, avant de passer aux rapports plus techniques concernant les désignations, profitant de ce qu'il a dit sur la prise en compte de la protection environnementale au niveau de la montagne et des stations de sports d'hiver, je voudrais féliciter le député-maire de Nice pour la qualité de la présentation de la candidature de Nice mais, au-delà de Nice, de toutes les Alpes-Maritimes, hier, devant le Comité national olympique et sportif français. J'ai eu l'honneur d'assister à cette présentation des quatre candidatures. La nôtre a manifestement impressionné. Je vous livre aujourd'hui le titre de *l'Équipe*, qui n'est pourtant pas ma lecture quotidienne, je l'avoue humblement : « *Jeux d'hiver 2018 : Nice se démarque* ». C'est une réponse que l'on peut d'ores et déjà apporter aux sceptiques et c'est vrai que cet aspect environnemental constitue aussi l'un des piliers de cette candidature. En tout cas, une fois de plus, nous sommes tous mobilisés derrière ce grand défi et derrière ce grand objectif.

Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote sur ce Plan Climat présenté avec détermination par Lionnel LUCA qui aujourd'hui est à sa place, hier il a occupé d'autres bancs laissés vacants à l'Assemblée nationale, je ne sais pas quelle impression cela lui a fait mais c'était plus original ! Je mets aux voix.

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Ce Plan Climat est donc adopté à l'unanimité, traduisant le climat de sérénité qui habite notre assemblée. Je vous remercie en tout cas pour cette unanimité extrêmement importante et qui traduit la volonté forte de tous les groupes de cette assemblée, de la majorité comme de l'opposition, en faveur de ces objectifs qui nous réunissent tous, et nous retrouvons ici d'ailleurs le vote qui a été émis à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le volet 1 du Grenelle qui a été approuvé à l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale.

Je vous remercie, mes chers collègues.

5. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PACA RELATIF AU COS 06

M. Le Président.- Nous en venons maintenant au rapport sur le COS que vous avez reçu et qui vise à porter à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes PACA sur la gestion du comité des œuvres sociales du département des Alpes-Maritimes.

Vous avez tous pris connaissance de ce rapport, des réponses très complètes qui ont été apportées par le président du COS, M. Alain PILATI. Ce rapport traduit de façon globale la bonne gestion du COS qui est une institution importante dans notre collectivité, il rassemble tout le personnel, il accomplit une mission sociale de très grande qualité, avec des prestations diversifiées, elles aussi de grande qualité, et il offre à notre personnel des services qu'il mérite et qu'il est en droit de revendiquer, avec naturellement un effort extrêmement important de notre collectivité, ce qui est normal et légitime et devra se poursuivre en faveur du COS.

M. VICTOR.- Juste un mot. Rien à dire de fondamental sur ce rapport, bien entendu notre opinion est positive. Je voudrais vous faire part d'observations de personnels qui nous ont été acheminées concernant les tarifs de restauration dont certains trouvent dans la toute dernière période, et peut-être depuis que le gestionnaire a été changé, des augmentations qu'ils considèrent comme n'étant pas totalement justifiées.

C'est la seule observation que je voulais faire à cette occasion ; il faudra peut-être que l'on regarde d'un peu plus près cette question.

M. Le Président.- M. VICTOR, ce n'est pas le COS qui est en charge du restaurant administratif, c'est une association indépendante qui est composée à la fois par des représentants de l'Etat et du Conseil général, mais ce n'est pas le COS qui gère le restaurant administratif.

M. VICTOR.- Je sais bien, mais il intervient puisque cela fait partie de ses missions. C'est libellé.

M. Le Président.- Non, non.

M. VICTOR.- C'est spécifié dans le rapport.

M. Le Président.- Je vais vous répondre mais je donne d'abord la parole à Me CONCAS. Ce n'est pas le restaurant administratif.

Me CONCAS.- Merci, M. le Président.

Mes chers collègues, il s'agit d'un dossier qui n'est pas soumis à vote et il nous suffit simplement de prendre acte de cette communication.

Si quelques fâcheux avaient imaginé supprimer les chambres régionales des comptes, il faut bien reconnaître que, dans cette hypothèse, le dossier est important puisqu'il porte à notre connaissance toute une série de dysfonctionnements. Et, lorsque je vous entends nous dire que le président du COS a pris la mesure des anomalies qui avaient été révélées, permettez-moi d'en douter, la correspondance qu'il a adressée à la chambre régionale, si elle était mise en musique, pourrait être chantée dans le registre « tout va très bien, Mme la

Marquise », évacuée en dix lignes avec en annexe le rapport d'un expert-comptable, alors même que la chambre régionale relève des anomalies me semble-t-il assez importantes.

La première est l'absence de règlement intérieur, mais il a été pallié à cette difficulté et c'est tant mieux. La deuxième porte sur des statuts mal rédigés et totalement inadaptés. Et, surtout, une conclusion qui me paraît assez terrible, outre le fait que la chambre régionale indique que le fonctionnement actuel de l'association, qui repose sur le haut degré d'implication et de dévouement de ses dirigeants, ne répond qu'imparfaitement à l'exigence puisqu'il semblerait qu'il y ait des dysfonctionnements extrêmement importants dans les domaines administratif, comptable et juridique, cette conclusion terrible nous invite à une extrême vigilance : « *Il apparaît que le Conseil général pourrait exercer un contrôle plus affirmé sur l'utilisation des subventions versées à l'association* ». Et, en réponse à cette conclusion terrible, on a dix lignes du président qui nous transmet le rapport de l'expert-comptable qui ne prend pas en compte les commentaires de la chambre régionale.

Mon propos est simple : ce n'est pas soumis à vote, soyons vigilants, le comité des œuvres sociales, sous forme associative, reçoit 98 % de ses ressources du Conseil général, voilà qui doit nous inciter à une surveillance qui doit nous permettre de remercier les services de la chambre régionale pour la qualité du travail qui a été fait.

Enfin, dans un tout autre registre, et je ferme mon propos, il y a vous le savez au sein du COS deux catégories de personnes qui sont éligibles : soit les adhérents parce qu'ils travaillent en qualité d'agents du Conseil général, soit les ayants droit qui ne sont pas des agents du Conseil général mais qui, au vu de conventions, en sollicitent le bénéfice. Nous avons reçu une demande des personnels de l'école départementale de musique qui souhaiteraient, comme les trois autres ayants droit titulaires de conventions, pouvoir bénéficier des bienfaits de ce service. Je vous le soumetts, c'est peut-être une porte à ouvrir et une discussion à mettre en œuvre entre le président du COS et l'école départementale.

Voilà les observations que m'inspire ce dossier n° 5.

M. Le Président.- Me CONCAS, je vais prendre quelques minutes pour vous répondre. Je ne pensais pas devoir le faire mais, puisque vous vous engagez sur un terrain qui, comme toujours, est plein de sous-entendus, moi j'aime bien les choses claires, transparentes, on est dans un camp, on n'est pas dans l'autre, on est sur une ligne, on dit ce qu'on fait, on fait ce qu'on pense.

Je vais prendre quelques instants pour vous répondre parce que je ne saurais laisser entacher la réputation du COS et de ceux qui le dirigent avec beaucoup de dévouement, avec beaucoup d'efficacité, et qui sont élus, je vous le rappelle, par l'ensemble des adhérents du COS. Tout d'abord je veux vous dire, et cela m'étonne d'un juriste aussi averti que vous, que nous ne dirigerons pas le COS, parce que si nous le faisons et si nous nous engageons dans la voie dans laquelle vous nous invitez, cette association deviendrait transparente et nous serions en situation de gestion de fait. Les dirigeants du COS sont indépendants, ils sont élus et ils le resteront, et nous ne nous substituerons pas aux gestionnaires du COS.

Quant à la chambre régionale des comptes, je suis tout autant que vous attaché à la pérennité de ses missions et je le suis d'autant plus que je suis le rapporteur de la commission des lois à l'Assemblée nationale sur le texte qui est venu en discussion récemment et qui a porté réforme de l'organisation de la Cour des comptes et des chambres régionales. Ce texte a fait l'objet d'un large consensus à l'Assemblée nationale et nous avons réformé toutes les procédures pour rendre encore plus efficace et opérationnel le contrôle des chambres. Le président SEGUIN, dans ses vœux qu'il m'a adressés après mon élection, formulait justement le souhait que je reste le rapporteur de la

deuxième loi qui va intervenir dans l'année qui vient, pour mieux articuler le travail entre la Cour et les chambres.

C'est donc un sujet que je connais bien et que je continuerai à suivre avec beaucoup d'attention parce que c'est vrai que les chambres régionales des comptes ont accompli un travail extrêmement important, efficace, pour améliorer la gestion et la transparence des collectivités locales ; elles ont par le passé soulevé des dossiers qui ont eu des conséquences pénales, elles ont bien fait de le faire, elles ont d'ailleurs examiné la situation de notre collectivité et j'aurai le plaisir, et je ne veux pas faire durer trop longtemps le suspens mais j'aurai le plaisir de porter à votre connaissance, lors des prochaines séances, les rapports définitifs puisque nous avons déjà eu les rapports d'observations provisoires, à la fois sur la gestion de notre politique en faveur de l'enfance, de notre politique en faveur des clubs sportifs et aussi, et ce sera un élément important et je mesure votre impatience de connaître les conclusions, sur la gestion budgétaire globale de notre collectivité.

Je crains de vous décevoir puisque j'ai déjà eu les rapports provisoires, je n'ai pas le droit de vous les communiquer parce qu'ils sont confidentiels, mais je me ferai, soyez-en convaincus, un très grand plaisir de les lire et de vous les livrer entièrement le 19 mars prochain.

Me CONCAS.- Bien volontiers.

M. Le Président.- En tout cas, pour revenir à nos amis du COS, la chambre évoque d'abord le volet de traitement du surendettement avec la Caisse de Crédit municipal depuis 2006. Je précise que ce projet, évoqué lors de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre, n'a pas été poursuivi et aucune relation conventionnelle n'a été établie avec cet établissement. Il n'y a donc pas de débat.

Quant à la mise à jour des statuts et du règlement intérieur que vous avez évoquée, la chambre indique que les statuts de l'association ne sont plus à jour suite à l'arrêt de certaines activités, notamment la gestion du restaurant du laboratoire vétérinaire - c'était uniquement le restaurant du laboratoire vétérinaire - et des titres restaurant. C'est une activité, M. VICTOR, qui est interrompue. Aujourd'hui, le COS ne gère plus ces activités. Une mise à jour des statuts, qui est nécessaire, devrait être examinée au cours de l'exercice 2009, c'est ce que nous précisons et ce qu'a précisé le président du COS à la chambre. Sur l'absence de règlement intérieur, jusqu'en 2008 le COS ne disposait pas d'un règlement intérieur, comme indiqué dans l'article 14 de ses statuts. Ce règlement a néanmoins été approuvé par le conseil d'administration lors de ses réunions du 4 décembre 2007 et du 29 avril 2008, et adopté par l'assemblée générale du 2 juillet 2008. Ce point est aujourd'hui réglé.

Les ressources propres du COS : la chambre relève l'encaissement par le COS de commissions pour la gestion des chèques-déjeuner servis au personnel du département. Ces commissions ont été versées au titre de conventions signées en 1993 et en 1996, il y a donc seize et quatorze ans, avec le syndicat départemental de l'électricité et du gaz, bien avant qu'opportunément notre ami Robert VELAY en prenne la présidence, et le syndicat mixte Méditerranée Alpes (SYMA). Ces conventions ont été dénoncées par délibération du conseil d'administration en date du 9 mai 2007 avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Autre point soulevé par la chambre : des méthodes d'enregistrement comptable qui, jusqu'en 2006, ne respectaient pas les prescriptions du plan comptable général. La chambre relève l'enregistrement incorrect des charges et des produits avant 2006. Les méthodes d'enregistrement comptable retenues à la création du COS en 1990 n'ont donné lieu à aucune observation du commissaire aux comptes en charge du contrôle de l'association depuis son origine. Il y a un commissaire aux comptes, naturellement. L'installation au 1^{er} janvier 2006 d'un nouveau logiciel

comptable et de gestion a permis d'automatiser le traitement de toutes les opérations par bénéficiaire et, pour chacune des prestations, cette difficulté est aujourd'hui réglée.

Les erreurs et les contradictions dans les rapports financiers produits : la chambre a relevé des erreurs dans les différents rapports financiers et les rapports d'activité. Le document comptable réglementaire est établi par l'expert-comptable du COS puis certifié par le commissaire aux comptes de l'association. Les erreurs pointées portent sur des documents annexes au rapport et ne portent pas atteinte à la sincérité et à la présentation des comptes annuels.

Des faiblesses, que vous avez rappelées, dans les procédures administratives : un audit des procédures administratives a été effectué par le cabinet KPMG en 2006, afin d'examiner l'organisation administrative de l'association ; toutes les faiblesses constatées ont ainsi été corrigées d'après le rapport de contrôle final réalisé en mai 2008.

Je vous rappelle que le contrôle de la chambre portait jusqu'à l'exercice 2007. Nous avons aujourd'hui tout ce qui a été fait pour tenir compte des observations en 2008, et je salue le travail important de régularisation, d'amendement pour des bénévoles, pour une association aussi importante, qui a été fait et qui tient compte, c'est légitime, des observations de la chambre.

L'activité du COS : il est relevé des différences de barème avec les services de l'Etat et des dérogations au classement par tranche d'imposition pour l'attribution de chèques vacances. Le COS est une association à caractère social et les modalités d'attribution des chèques vacances, plus avantageuses que le barème appliqué à l'Etat, ne sont pas irrégulières selon les dispositions prévues à l'article 6 de l'ordonnance du 26 mars 1982. C'est une question d'opportunité qu'a librement décidée le COS de faire bénéficier des chèques vacances dans des conditions plus favorables au barème en vigueur dans les services de l'Etat, ce n'est pas illégal.

La billetterie : la chambre note la nécessité d'une gestion rigoureuse de cette activité tant dans la délivrance que dans la tenue des stocks. A ce titre, un module de gestion des stocks a été développé par le fournisseur de l'association, permettant une gestion rigoureuse et automatisée des stocks, dont l'efficacité a été testée et validée par le cabinet KPMG.

Excusez-moi pour le caractère un peu rébarbatif de cette lecture à laquelle m'invitent les observations de Me CONCAS.

Quelles sont, de façon globale, les conclusions apportées ? La chambre a évoqué la nécessité pour l'association de s'adjoindre des compétences accrues dans les domaines administratif, comptable et juridique, en complément des diligences déjà effectuées par le commissaire aux comptes. Depuis juillet 2007, le COS s'est renforcé en matière comptable par le recrutement à mi-temps d'un comptable professionnel, et une intervention annuelle d'un cabinet d'audit spécialisé va être étudiée et mise en place.

Voilà les réponses qui m'ont été transmises par le conseil d'administration du COS et que je voulais vous apporter, en apportant personnellement et au nom de notre majorité, et je l'espère de toute notre assemblée, ma considération, mon estime et ma reconnaissance pour le travail de qualité qui est fourni par l'ensemble des administrateurs du COS et tout particulièrement par son président Alain PILATI. Je vous remercie.

Le conseil général prend acte.

Nous passons maintenant au rapport n° 6 concernant les moyens généraux. Je passe la parole à Mme GIUDICELLI.

6. DISPOSITIONS TRANSITOIRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mme GIUDICELLI.- Dans le cadre du plan de relance voulu par le président de la République, des décrets régissant le code des marchés publics sont parus fin décembre. Nous avons travaillé avec Pierre BAYLE, Marie-Claude SANTINI et Arnaud RICHARD et avons fait des propositions aux membres de la commission d'appel d'offre. Ces dispositions figurent dans le tableau que chaque élu a sous les yeux et sont destinées non pas à cadrer mais à encadrer l'application de ces mesures, dans le souci de préserver à la fois le personnel et les élus.

Tous les membres de la commission d'appel d'offres ont approuvé ces mesures.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Pas d'intervention. Je mets aux voix.

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. DÉSIGNATION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS

M. Le Président.- Vous avez eu connaissance et vous êtes en possession de la liste de ces désignations. Si tout le monde est d'accord, peut-être pouvons-nous éviter de la relire ?

Accord unanime des conseillers généraux

Je considère que sur la liste qui vous a été remise, ces désignations sont approuvées à l'unanimité.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Ensuite, il s'agit de désignations qui doivent faire l'objet d'un scrutin proportionnel. C'est l'objet de trois rapports spécifiques.

8. COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

M. Le Président.- Le rapport n° 8 concerne la commission consultative pour les services publics locaux et vise le remplacement de M. Louis NEGRE : je vous propose de désigner Mme BANDECCHI.

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

M. Le Président.- Là encore, je vous propose Mme BANDECCHI en remplacement de M. Louis NEGRE.

M. ALBIN.- M. le Président, si vous le permettez, je profiterai de ce rapport pour une nouvelle fois attirer votre attention sur la situation préoccupante que vit l'AMFD 06 à ce jour. Je voudrais simplement dire que cette association, du fait de notre décision, et nous en avons débattu lors de la dernière commission permanente, est en passe de liquidation judiciaire. Il serait peut-être souhaitable que nous intervenions de façon à ce que la prorogation que nous lui avons accordée ne devienne pas caduque si cette liquidation prend effet, ce qui entraînerait bien évidemment de grandes difficultés tant pour les usagers que pour les 150 personnes qui y travaillent.

Nous avons parlé durant toute la matinée de développement économique et de difficultés économiques, d'emploi, je pense que notre collectivité pourrait dans ce cadre accompagner cette association de façon à ce qu'elle puisse se rétablir, en collaboration bien évidemment avec l'ADMR et l'ADORAM qui ont aujourd'hui le marché. Merci.

M. Le Président.- M. MOTTARD ? Ce n'est pas vraiment l'objet du rapport.

M. MOTTARD.- Pour dire simplement que j'avais fait une allusion à cette question pendant le discours de politique générale et que je m'associe tout à fait aux propositions du collègue.

M. Le Président.- Bien. Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote sur le rapport et puis je vous dirai un mot sur ce point.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Sur l'association... M. CUTURELLO ?

M. CUTURELLO.- Ce n'est pas à l'ordre du jour mais...

M. Le Président.- Vous ne pouvez pas faire à moins, je le comprends, sinon vous seriez accusé...

M. CUTURELLO.- Non, non, j'étais intervenu lors de la précédente assemblée sur cette question.

M. Le Président.- ... d'être moins à gauche que « Gauche autrement » !

M. CUTURELLO.- Ce n'est pas très difficile d'être plus à gauche que « Gauche autrement ».

Simplement, M. le Président, j'étais intervenu lors de la dernière assemblée sur ce sujet, j'avais fait des propositions, M. ALBIN les a reprises en partie aujourd'hui, et c'est vrai que la situation de cette association est très délicate, elle est en liquidation. Je pense que les propositions de bon sens que j'avais faites et qui avaient été débattues lors de la précédente assemblée, qui étaient de proroger jusqu'à la fin de l'année la convention qui va jusqu'au mois de juin, seraient une mesure de bon sens qui permettrait de trouver des solutions.

M. Le Président.- D'accord. J'ai bien compris vos positions, elles seront retransmises à l'extérieur de ces murs et vous avez rivalisé de conviction pour défendre cette association qui, je crois, n'a pas besoin aujourd'hui, en tout cas en ce qui concerne les personnels, de défenseur particulier.

Je vous rappelle le contexte. Cette association AMFD intervenait pour le compte du Conseil général en matière d'intervention sociale et familiale. Elle servait des prestations qui nous

paraissaient à la fois devoir bénéficier d'une amélioration et pouvoir bénéficier de tarifs moins élevés. Le Conseil général a souhaité, sur cette mission précise qui était déléguée à l'AMFD, lancer un appel d'offres. Cette démarche d'appel d'offres en matière sociale, qui est nouvelle, qui a pu heurter certains travailleurs sociaux, me paraît pertinente parce que nous versons à quatre ou cinq associations des sommes supérieures à 5 M€ chacune, quelquefois 7 à 8 M€, et il me paraît légitime, alors que nous avons des contraintes très fortes par rapport à d'autres domaines et dans le secteur concurrentiel, que dans ce secteur aussi, qui fait l'objet d'une organisation très structurée de la part de certaines associations qui occupent toutes les branches de la détresse sociale, de l'enfance jusqu'à la vieillesse en passant par le handicap et l'insertion, il y ait une mise en concurrence.

Nous l'avons fait sur ce dossier, deux associations ont répondu : l'ADORAM et l'ADMR. J'écarte tout de suite le procès qui pourrait être fait de considérations politiques, l'ADMR et l'ADORAM sont des associations reconnues. L'une est d'ailleurs bien connue pour la proximité idéologique avec les valeurs que vous défendez sur la gauche de ces bancs. Nous avons choisi sur des critères de compétence qui sont incontestables. L'AMFD n'a pas été reconnue. Nous avons décidé de prolonger sa convention de façon provisoire jusqu'au 30 juin, nous en resterons là. Les personnels seront naturellement repris par les nouvelles associations. Un article du code du travail, que connaissent bien Me CONCAS et Pr ASSO, le précise, on est dans le droit du travail classique, quand il y a une reprise d'activité, les salariés sont transférés automatiquement au repreneur.

Il n'y a donc pas d'inquiétude à nourrir pour les salariés et je veux le leur dire à travers vous. Nous resterons donc sur le dispositif qui a été adopté et que nous avons déjà très largement évoqué, sans la presse, en commission permanente.

10. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Le Président.- Je passe au rapport n° 10 concernant le SDIS et le remplacement de M. NEGRE. Je vous propose M. VELAY en qualité de titulaire et M. VIAUD, en remplacement de M. LELEUX, en qualité de suppléant ; Mme BANDECCHI devenant la remplaçante de M. VELAY en qualité de suppléant.

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Concernant les commissions internes, je vous propose, conformément à l'article 10 du règlement intérieur du Conseil général selon lequel, en cas de vacance survenue au sein d'une commission, le Conseil général procède au remplacement du siège laissé vacant, de prendre en compte les ajustements suivants afin de remplacer messieurs NEGRE et LELEUX :

- commission des finances : M. VIAUD remplacera M. LELEUX, Mme BANDECCHI remplacera M. NEGRE ;

- commission santé : M. VIAUD remplacera M. LELEUX ;

- commission multi-modalité : M. VIAUD remplacera M. LELEUX et Mme BANDECCHI remplacera M. NEGRE ;

- commission développement local : M. VIAUD remplacera M. LELEUX, Mme BANDECCHI remplacera M. NEGRE ;

- commission éducation : Mme BANDECCHI remplacera M. NEGRE ;

- commission des arts et de la culture : Mme BANDECCHI remplacera M. NEGRE ;
- commission sports et jeunesse : Mme BANDECCHI remplacera M. NEGRE et M. VIAUD remplacera le docteur FRERE.

Qui s'oppose à ces modifications ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Ces modifications sont donc approuvés à l'unanimité, je vous remercie.

Notre ordre du jour étant épuisé, il me reste à lever cette séance qui fut ma première séance. J'ai eu plaisir à la présider dans ce climat serein et constructif et je vous en remercie

La séance est levée à 12 h 20.